H4486 – 0001

IMT Nuremberg Archives

H – 4486

International Court of Justice

DOCUMENT N. 10

F 560

Traduction à la greffe

208

INTERNATIONAL MILITARY TRIBUNAL
NURNBERG, GERMANY
Exhibit RF 307 (305)
Filed Jan 25, 1946

SERVICE AMERICAIN DE RECHERCHES DES CRIMES DE GUERRE

A) Rapport general du professeur H. PAUCOT sur les atrocites commises par les allemands dans le nord de la france et en Belgique. Ce rapport s'etend surtout sur l'activite de la police allemande , en France a ARRAS, BETHUNE, LILLE, VALENCIENNES, MALO LES BAINS, LA MADELEINE, QUINCY, LOOS, En Belgique SAINT GILLES, FORT DE HUY , CAMP DE BELVEROO, Ce rapport est accompagne de 73 depositions de victimes. De l'examen de ces temoignages il ressort que les brutalites la barbarie des methodes em ployees au cours des interrogatoires etait le meme dans les divers lieux cites. Bastonnades jusqu'a evanouissement coups de pieds , coups de poings pendaisons par les poignets ramenes a l'arriere, immercions dans un bain d'eau glace, debut d'axphyxie, ecrasement et torsion de testicules, incisions entre les orteils sur les quelles on versait un liquide corosif, courant electrique. La question etait bien souvent appliquee a des innocents incapables d'avouer quoique ce soit et arretes sous simple soupcon. Les femmes etaient traitees sadiquement, et completement devetues. Au cours de l'annee 1942 un detenu repris au cours d'une evasion fut ramene dans sa cellule et livre aux chiens qui le devorerent. Des detenus succomberent a la suite des tortures.
En dehors de la question les detenus etaient constamment exposes aux brutalites de leurs gardiens.
Monsieur Daniel PROUILLE, rue de l'eglise a BEAUMETZ les LOGES (Pas de Calais) s'etant presente a l'infir merie pour se faire soigner les yeux a perdu l'usage de la vue a la suite de 2 gouttes de corosives que le medecin allemand lui mit dans les yeux le denomme Stanislas OSINOSINSKI demeurant 300 Cite du Bois-DIEN à OSTREICOURT a ete torture quoique innocent, de meme Monsieur Jacques HENNESSY demeurant 116 rue de Lille a BAILLEUL.

B) ~~Temoignage~~ Déposition de Monsieur Alfred COUSSEMACKER commissaire divisionnaire chef des services de la P. J. arrete par la Gestapo le 17 Aout 1944 frappe a coup de nerf de boeuf, puis jete enchaine dans une baignoire d'eau froide, frappe a coups de pieds et a coups de poings roule par terre. Nouvel interrogatoire 8 jours plus tard

C) ~~Temoignage~~ Déposition de Monsieur ~~Emile~~ Ulysse SCONFLAIRE Cafetier a ~~PONTAMARC~~ PONT A MARCQ arrete le 10 Juillet 1944 par la police, fut interroge ensuite durant 4 h. 1/2 au cours desquelles il recut environ 125 coups de matraque plus les coups de pieds et de poings. Subit par suite une autre interrogatoire avec des coups. Cet homme simple declare en fin de sa deposition : " Je connaissais les boches de 14-18 ils etaient sans coeur, mais les nazis de la guerre 40-44 ont une ferocite plus raffinee et les patriotes qui avaient le malheur de tomber sous leurs griffes subissaient des traitements tellement odieux que cela est inimaginable; des sauvages aux betes memes les plus feroces les douleurs et les coups que les boches ont fait subir aux malheureux prisonniers de LOOS."

Service de Recherche des Crimes de Guerre Ennemis
pour le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
le Directeur du Cabinet,

[signature]

MINISTERE DE LA JUSTICE

B 48575

H4486 - 0002

H4486 – 0003

RENSEIGNEMENTS DIVERS SUR LES ATROCITES ALLEMANDES

Violences par soldats en campagne 3

Nombre de femmes arrêtées et tortionnées 8

NOMBRE DE CAS AU COURS DES ANNEES:

1940	1941	1942	1943	1944
3	13	1	14	26

LIEUX DES SUPPLICES

France	Belgique
ARRAS	SAINT GILLES
BETHUNE	CAMP DE BELVERLOO
CUINCY	FORTERESSE DE HUY
LA MADELEINE	
LILLE	
LOOS	
MALO-LES-BAINS	
VALENCIENNES	

NOM DES TORTIONNAIRES

Sujets allemands : COURTE, BARRMAN OTTO, BILLAC, DARETMAN, ERMANN Arthur, HABENER, HAHN de HAMBOURG, HEILMUND, HERMANN MULLER, HINFELS de COLOGNE, HOFFMAN, HONS de BRUXELLES, INGLARD DE HAMBOURG, OFFINGERGER, SCHULZ.

Sujets tchèques ou polonnais :

STANIS De DENAIN, SAZATA Pierre, STEPHANE Max.

(Pour certains, la nationalité est imprécise, de même que l'orthographe des noms est incertaine)

Pour copie certifiée conforme
Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la [illegible]
[illegible] International
Ministère [illegible]
des Grands Criminels de guerre

[signature]

Signé : PIERRE LORANGER, Maj. 348576

76
H4486 -0004

RAPPORT SUR LES ATROCITES ALLEMANDES

COMMISES PENDANT L'OCCUPATION.

"Le prussien est né brutal, la civilisation le rendra "féroce" (GOETHE).

Cette prophétie a reçu au cours de la guerre actuelle, une impressionnante et tragique confirmation; elle semble paradoxale car le terme civilisation implique, pour tout esprit non germanique, un progrès dans le domaine moral et humanitaire, plus que dans le domaine matériel, scientifique, économique ou commercial.

Mais Goethe connaissait bien les prussiens et voyait juste. L'Allemagne, qui de son temps n'était pas entièrement prussienne l'est rapidement devenue et, sous l'impulsion du nazisme, l'Allemagne actuelle s'est psychologiquement et totalement prussianisée. L'Allemand d'aujourd'hui, riche de connaissances scientifiques, méthodiquement organisé pour la production industrielle et économique, bien discipliné au point de vue social, s'est montré plus sanguinaire, plus cruel, plus bestial que ne l'était le lansquenet du moyen-âge.

Le "Kulture" germanique dont l'ordre nouveau était la plus parfaite expression, entendait s'imposer à l'univers par la force des armes, par la violence, par le meurtre, par la terreur. Elle marque un recul de plusieurs siècles, en restaurant l'emprisonnement arbitraire, la question, les exécutions sommaires et collectives. Tout le savoir, toute l'organisation allemande a été mise au service de la brutalité allemande pour faire triompher la "Kulture" allemande.

On aurait pu être tenté de croire que les atrocités commises l'ont été dans l'ardeur du combat ou sont le fait exceptionnel de quelques brutes zélées : la multiplicité des crimes, la fréquence et la gravité des sévices, leur systématisation, les conditions dans lesquelles ils ont été perpétrés, démontent cette hypotèse.

Les atrocités allemandes sont une méthode de lutte et de domination, elle constituent la réalisation d'un programme, elles expriment dans leurs procédés le fond même de l'âme allemande, portée vers le meurtre et le goût de la souffrance d'autrui.

Les faits que je relaterai dans ce rapport ont été recueillis avec le plus grand souci d'objectivité et je me garderai d'exposés romancés visant à l'effet de propagande. La monotonie même de leur répétition constitue un écrasant réquisitoie. Ils ne représente qu'une infime partie des violences commises, car les victimes ont, pour la plupart, la pudeur de leurs souffrances passées, gardent le silence et ne livrent pas volontiers leurs douloureux souvenirs.

Avant de fournir les références de "Cas particuliers", je résumerai en un tableau d'ensemble la technique des "instructions

B 48557

H4486 - 0005

"allemandes".

D'une manière générale, voici comment se passaient les interrogatoires :

Le prevenu était amené devant un instructeur grédé assisté d'un interprète; il était flanqué de plusieurs soldats ou policiers, executeurs des basses oeuvres.

Les gifles et les coups de poing faisaient rarement défaut dès le début, mais ce sont les sévices mineurs dont sont malheureusement coutumières la plupart des police.

Si les réponses aux demandes posées n'étaient pas satisfaisantes au grè des interrogateurs, la gamme des violences se jouait crescendo.

Les coups pleuvaient plus durs et plus drus, tuméfiaient le visage, pochaient les yeux, brisaient les dents : "Si vous ne parlez pas, vous aurez la tête comme un pot", promettait un jour un des bourreaux, et c'est en effet boursoufflé, sanglant, méconnaissable, à demi-assommé que le patient était ramené dans sa cellule.

Les coups de pieds dans le ventre étaient pratiqués couramment, et si la douleur faisait choir la victime par terre, elle recevait des coups de botte sur la tête et dans le visage pour la contraindre à se relever.

Bien souvent, d'emblée, la cravache, la matraque entraient en jeu, nerfs de boeuf, cylindre de caoutchouc cinglaient et meurtrissaient l'interrogé, des talons à la nuque, des jambes à la poitrine et au visage.

L'évanouissement survenait-il? On ranimait le malheureux et la séance recommençait le jour même ou les jours suivants. Assez souvent, la victime était dénudée. Ce supplice de la bastonnade s'exécutait parfois, le patient couché à plat ventre, sur un tabouret de bois carré ou sur un chevalet, écrasé dans certains cas par le poids d'un bourreau qui s'asseyait sur son dos ou ses épaules.

La pendaison était un autre moyen de délier les langues,- les mains liées par des menottes, le prévenu était suspendu par les poignets, ceux-ci ordinairement ramenés en arrière du corps : plus rarement, la pendaison était faite la tête en bas : elle s'agrémentait également de coups.

Si cela ne suffisait pas, les tortionnaires n'étaient pas à court d'imagination : l'immersion dans un bain d'eau glacée leur était familière. L'angoisse de l'asphyxie était également une technique favorite : les tortionnaires bourraient la bouche de la victime de papier ou de chiffons et lui pinçaient le nez, ou encore lorsqu'elle était dans la baignoire lui enfonçaient la tête sous l'eau. La noyade cessait quand elle bleuissait pour recommencer plusieurs fois.

B48578

78

H4486 - 0006

Les femmes et les jeunes filles étaient traitées de la même façon et sadiquement étaient presque toujours complètement dévêtues.

Chez les hommes, la compression, l'écrasement ou le martèlement des testicules était employé.

Il faut réserver une mention spéciale à des supplices plus raffinés : le cercle de fer serré progressivement autour de la tête, les insisions entre les orteils sur lesquelles on versait un liquide corrosif, les courants électriques bien dosés et qui convulsaient tous les muscles.

Comme on pourra s'en convaincre à la lecture de la documentation, la question était employée dans tous les locaux de la Gestapo et dans toutes les prisons aussi bien à LILLE qu'à LA MEDELEINE, à TOURCOING ou à ARRAS.- Devant la généralisation de ces méthodes, il n'est pas permis de douter qu'elles fussent utilisées par ordre et inspirée en haut lieu.

Déjà mises en application en 1940, 41 et 42, elles devinrent plus fréquentes en 1943 et 1944; la Gestapo mit plus de hâte à y recourir et sa sauvagerie s'affirma plus cynique et plus impatiente à mésure que l'antipathie s'affirmissait contre l'occupant et que la résistance croissait.

Les tortures étaient infligées très souvent sur de vagues soupçons à des innocents bien incapables d'avouer quoi que ce soit, puisqu'ils n'avaient commis aucun délit et ne pratiquaient pas la résistance.

Voici une série de faits résumés dont l'exposé est respecté dans son style original.

Ces écrits émanent presque de gens simples et peu lettrés. Ils se ressemblent et cette monotonie souligne leur véracité. Les produits de l'imagination seraient plus variés.

Les premiers relatent des violences commises par des soldats en campagne. Ils pourraient avoir pour excuse l'esprit du combattant qui se croit en danger et qui devient furieux et impitoyable. Il traduit cependant une tendance propre à l'esprit germanique : gout de tuer et plaisir de torturer.

PROFESSEUR H. PAUCOT,

(Signé) Pierre LORANGER, Maj.

pour copie certifiée conforme

Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française
au Ministère Public du Tribunal International
des Grands Criminels de guerre

B 48579

 79

H4486 - 0007

A.I.S. - S.H.A.E.F.

Les dépositions écrites qui suivent, concernent les prisonniers arrêtés par les services civils allemands, Feldgendarmerie, Gestapo civile ou militaire et ne peuvent plus avoir, comme excuse, l'animation du combat. C'est de sang froid, méthodiquement que tous ces actes ont été accomplis dans un but parfaitement déterminé.

Ces témoignages écrits, pour nombreux qu'ils soient, ne relatent qu'une infime partie des tortures appliquées méthodiquement à presque tous les prévenus.

Ceux qui ont été déportés en Allemagne ou fusillés ne peuvent témoigner, mais leurs camarades plus heureux qui ont été libérés ont entendu maintes fois leurs cris et leurs plaintes.

Le jour où la Gestapo venait à la prison procéder aux interrogatoires, était un jour d'angoisse car les détenus arrivés entendaient geindre leurs camarades interrogés. - Ils les voyaient revenir dans les cellules, meurtris, méconnaissables, ensanglantés, parfois évanouis et sans connaissance. Il est des faits dont je puis garantir l'authenticité, sans pouvoir cependant nommer les victimes.

Un détenu qui, au cours de l'année 1942, avait tenté de s'évader repris et livré dans sa cellule à la fureur de chiens policiers qui le déchiquetèrent.

Un autre jour, un gardien raconta, qu'au lendemain des interrogatoires, un prévenu isolé avait été retrouvé mort dans sa cellule, la tête appuyée sur son bras replié. Il avait probablement succombé à une hémmorragie cérébrale.

J'ai personnellement vu une jeune femme qui portait sur les seins les cicatrices de brulures faites avec un cigare allumé.

<u>En dehors des interrogatoires, les prisonniers vivaient-ils en repos ?</u>

Il s'en faut : Ils étaient constamment exposés aux brutalités des geôliers allemands : gifles, coups de poings, coups de pieds étaient donnés libéralement au moment de la promenade. Coups de la lourde clé qui fermait les serrures et qui laissait les mains gonflées, engourdies; coups de pommeau de baïonnette distribués par les soldats faisant irruption jour et nuit dans les cellules pour guetter une infraction au réglement.

B 48580

80

H4486 – 0008

Comme tout était défendu, ces délits étaient nombreux : regarder par le vasistas, s'allonger sur son lit, chanter, siffler, faire du bruit, jouer aux cartes étaient des infractions suffisantes pour justifier des violences accompagnées de rauques criailleries et d'injures.

Un nommé KURT PENZAA de LIEPZIG se distinquait par son zèle. Il rôdait en pantoufles dans les couloirs, silencieusement, épiant par les judas les prisonniers pour les surprendre.

Le moindre délit lui fournissait un prétexte et donnait libre cours à ses instincts de brute.

PROFESSEUR H. PAUCOT.

Signé : Pierre LORANGER, Maj.

+ +

Brutalités par Soldats A.I.S. - S. H.A.E.F.

Rapport de : Mr. BRICE Joseph âgé de 42 ans.
10, rue du Port HAUBOURDIN.

"Quand les boches sont rentrés en 1940, ils m'ont pris, "et à quatre hommes sur moi, ils m'ont frappé à coups de poings, de pieds et de casque. Ils m'ont cassé les dents. J'ai essayé de m'échapper, et II coups de révolver furent tirés après moi sans me toucher. Je me suis caché dans un faux grenier pendant 3 jours et 2 nuits."

Signé : BRICE Joseph.

+ +

Brutalités par Soldats A.I.S. - S.H.A.E.F.

Rapport de Monsieur DANNOOT Félicien, 10, rue Coppens, HONDSCHOOT. (26 ans).

"Suite aux violences que j'ai subies dans le couloir de la cellulaire le 3 Août 1941, je ne puis, pour ainsi dire, me servir que très peu de mon bras gauche qui reste affligé.

" Ayant été balayeur à la cellulaire, j'eus l'occasion d'y voir journellement tous les détenus: le 26 Septembre 1941, je fus obligé d'aller dans la cellule 6 afin de couper la corde de quatre martyrs qui avaient préféré se donner le mort que de se faire fusiller par ces brutes d'allemands, et le

B 48581

81

H4486 - 0009

cinquième martye, la corde n'ayant pas résisté à son poids, le malheureux n'était pas mort, et là j'ai assisté à un scène que je n'oublirai jamais. Les deux feldwebels ainsi que deux s/officiers se sont rués sur ce malheureux qui était entièrement couvert de sang. Ensuite, à l'aide d'un autre détenu je fus obligé de le transporter dans la cour de la cellulaire sur une civière, et là, un peltton d'exécution composé de quelques hommes (au moins 9) tira par deux fois 3 balles dans la poitrine de ce martyr qui était assis par terre et un officier l'acheva d'une balle dans la tête".

Signé : DANNOOT Félicien.

\+ +

Brutalités par Soldats au cours de L'évacuation de 1940.

A.I.S. - S.H.A.E.F.

Rapport de : Mr. Auguste GEEREBAERT, 136 rue de l'Epaule, R O U B A I X.

"Au cours de l'évacuation de 1940, après maintes difficultés occasionnés par les bombardements, je me remis en route pour quitter Killen, lorsque je vis arriver sur moi un groupe de soldats allemands au moins d'une vingtaine. Aussitôt je mis les mains en l'air, mais je reçus, sans mot dire, une tournée de coups de crosses de fusils et de révolvers tant sur la tête que sur le dos et sur tout le corps. Ayant la tête en sang et sous les coups, je m'affaissait. D'autres soldats venant en renfort, me rouèrent également de coups, disant que j'avais tiré des coups de fusil, bien que cette version fut complèrement fausse, ne possédant aucune arme. Je demandais de me mettre en contact avec un interprête ou un officier. On me mit au cou une corde épaisse de plus de 2 centimètres et je fus trainé sur au moins 50 mètres de parcours pour arriver près d'un sous-officier parlant difficilement quelques mots de français. Je n'eus pas le temps d'expliquer mon cas. Un autre groupe me trainá de nouveau par la corde pour m'attacher à un piquet de ciment, tout en me rouant de coups avec les objets les plus divers, au point que j'en avait la partie supérieure de la machoire fracassée.

"Vers 11 H. 30, un officier arriva pour donner le signal de l'attaque, et voyant le rassemblement autour de moi, me fit libérer de la corde et me demanda des explications. Ayant beaucoup de difficulté à causer par suite de deux heures de mauvais traitements, il envoya quelques hommes pour vérifier les bagages qui avaient déjà reçu la visite, et me trouvant suspect, ils se vengèrent sur le linge et les effets, en les déchirant devant moi." (Signé : GEEREBAERT Auguste.

848582

H O M M E A.I.S. - S.H.A.E.F.

Rapport de : LESSCHAEVE Léon, Julien né le 25/5/20 domicilié à ST.POL S/MER, 72 rue E. Dolet.

Date des violences : 4 & 5 Novembre 1943
Lieu des violences : LA MADELEINE, rue F. Debats.
Nature des violences : coups de matraque de la ceinture aux genoux.

Témoins : Francesco Gilbert, 21 ans, rue M.Bertheaux, à St. Pol s/Mer.

Hof Marcel, 225, rue des Postes, à Lille.

Blamangin Eugène 46 ans, rue de Bon Macon, Boulogne-sur-Mer.

Dhennin Léon, 46 ans 1 rue Lazare Gareau, LILLE.

Pottier Désiré - Rue Casimir Perrier à Avion.

Arrêté par la G.F.P.
Auteur des violences : Gestapo civile.
Tortionnaire : OTTO BARMAN, inspecteur de sûreté allemand.

Signé : LESSCHAEVE L.

+ ++ +

H O M M E A.I.S. - S.H.A.E.F.

Rapport de : Mr. MALABELLE Lucien, né le 2/3/24 domicilié Avenue du Casino, 115 MALO LES BAINS.
Date des violences : 5/6/41 - 8/6/41 - 19/6/41 - 2/7/41

Lieu des violences -- Villa la houle à Malo-les-Bains, 14 Rue Gaspar-Neuts.
Boulevard de la Liberté à LILLE.
Prison cellulaire de Loos.

Nature des violences : nerf de boeuf et matraque.

B 48583

H4486 – 0010

83

H4486 -0011

Témoin : EVERARE Jean - 21 ans - rue de l'Hotel de Ville, Malo-les-Bains.

Arrêté par la Gestapo et la gendarmerie.
Tortionné par la Gestapo militaire.

Signé : MALABELLE Lucien.

+ +

H O M M E   A/I.S. - S.H.A.E.F.

Rapport de : François LECOESTER, né le II MAI 1888 à Saint-Pol sur Mer, domicilié 48, rue Marcelin Bertheloot à Saint-Pol-sur-Mer.

Date des violences : 17 Novembre 1943.
Lieu des " " : LA MADELEINE, rue François Debats.
Nature des " : Matraque et coups de poings.

Témoins : Guilman René, cheminot à Hellemmes,
Leroy Désiré, cafetier, rue St. Sébastien, LILLE.

Arrêté à Saint-Pol-sur-Mer, le 23 Septembre 1943 par la Gué P.F., boulevard de la Liberté à LILLE.

Auteur des violences : Gestapo civile.
Tortionnaire : Otto Barrman.

"Etant à la prisond de Loos, je suis resté 48 heures sans nourriture et mal soigné dans le laps de temps où je fus tombé malade.

"Emprisonné le 23 Septembre 1943, accusé de propagande "communiste, anglaise et syndicaliste, je fus libéré le "21 Février 1944 sans jugement.

Signé : F. LECOESTER.

+ +

B 48584

84

H4486 – 0012

H O M M E A.I.S. 6 S/H.A.E.F.

Rapport de : PLADYS Marzeau né le 27/12/02 à St.POL-sur-MER. Demeurant à ST. POL SUR MER,72,rue Etienne Dolet.

"Date des violences : le 22 Novembre 1943.
"Lieu des violences : Rue François Debats LA MADELEINE.
"Nature des violences : Matraque.

"Témoins : Roty Joseph, 18,rue Jordan à Tourcoing.
St.Emile Hutin de Le Cateau.
Objois Lucien, 3,rue de Lannoy,MARAIS DE LOMME.

"Arrêté par la Gué P.F. - Bld.de la Liberté,LILLE.
Auteur des violences - Gestapo civile.
"Tortionnaire : Otto Barrman.

"Etant à la prison de Loos,malade, je restais un mois sans soins, et ne recevais pour tout médicament que pastilles et sirop.

"Emprisonné le 23 Septembre 1943 pour propagande anglaise et syndicaliste, je fus libéré sans jugement le 21 Février 1944.

Signé : PLADYS Marceau.

++ +

H O M M E A.I.S. - S.H.A.E.F.

Rapport de : Mr. RENARD PAUL, né le 31 Août 1899 à AUBY (Nd), marié et domicilié à HASNON, rue Nouveau monde.

"Ayant été arrêté et écroué par les nazis, je fus conduit à la Kommandantur de DENAIN, où je subis un interrogatoire mêlé de coups de poings, de cravaches et ainsi de suite.

"Ne pouvant me faire avouer ce que je ne savais pas,je fus jeté dans une cave,pendu par les poignets toute la nuit.

"Le lendemain, je fus transféré à la Kommandantur de Valenciennes, soumis à la barbarie à laquelle ces messieurs soumettaient les malheureux tombés entre leurs mains.

B48585

"Le 1er Août, transféré à Valenciennes, je fus libéré le 10 Août.- Rentré à mon domicile je m'en fus trouvé un docteur de la contrée qui me reconnut sourd de l'oreille gauche."

Signé : RENARD Paul.

85

+ +

HOMME A.I.S. - S. H.A.E.F.

Rapport de : René VERHAEGHE - 20 Ans -
18, rue Henri Bouchery, PERENCHIES (Nord)

"J'ai été condamné par le tribunal militaire allemand à un an de travaux forcés pour avoir fait partie d'une organisation de résistance et pour avoir eu des tracts. J'ai passé l'interrogatoire le 10 Mars 1944 vers 16 Heures à la prison de Loos et j'ai reçu des coups avec un nerf de boeuf depuis les reins jusqu'aux genoux et j'ai été trois jours sans pouvoir m'asseoir et sans pouvoir dormir la nuit sur le dos, tellement cela me faisait mal. Et par manque de nourriture j'ai attrapé une hernie."

Signé : VERHAEGHE René.

+ +

HOMME A.I.S. - S.H.A.E.F.

Rapport de : Mr. Léonard TANGHE
19, rue de l'Eglise, DORIGNIES-les-DOUAI.

"Arrêté vers le milieu du mois de Mars par la Feldgendarmerie allemande pour fabrication de "V", signe de la victoire. Je fus battu jusqu'au sang pour que je dénonce mes camarades possesseurs de cet insigne.

"Je fus battu en présence de l'interprète Léon JAKOWSKI qui demeurait à ce moment à LALLAING. Il n'arrêtait pas de rire à chaque coup de nerf de boeuf que je recevais. Je reçus même un coup sur le tibia droit, blessure qui m'a duré 5 mois.

"Puis je passais 2 mois à la Prison de Loos, seul dans une cellule et sans une seule visite de mes parents, presque sans nourrityre. - Je passais ensuite au Conseil de Guerre de Valenciennes où je fus condamné à une peine de 6 mois que je passais ç la prison de Cuincy."

Signé : TANGHE.

+ +

B 48586

H4486 - 0013

86

H4486 - 0014

H O M M E A/I.S. - S.H.A.E.F.

Rapport de : Monsieur VERBECKE Camille , né le 24/12/08 demeurant 3ter, rue de la Halle à LILLE.

"Je fus accusé d'avoir publié et signé de mon nom, des tracts contre l'armée allemande, espionnage et sabotage. Après avoir été 27 fois à l'instruction battu, torturé, les menottes jour et nuit pendant 40 jours --

"Après avoir été à Loos, St. Gilles, le camp de Biverlot, forteresse de Huy, pour l'Allemagne, je fus libéré par les anglais et repatrié en France le 19 Septembre 1944."

Signé : VERBECKE Camile.

+ +

H O M M E A.I.S. - S.H.A.E.F.

Rapport de: Mr. Abel SERUSIER, 3 Cité de la Fourmissienne, (23 Ans) AVESNES-sur-HELPE

"Incarceré à Loos à VALENCIENNES du 26 Décembre 1943 au 12 Juillet 1944, j'ai été battu le 29 Janvier 1944 à Valenciennes par BARMENN, chef de la G.S.P. à Valenciennes.

"Battu à coups de nerf de boeuf et à coups de poings à la face : dents cassées et cicatrice au menton etc....."

Signé : Abel SERUSIER.

+ +

H O M M E A.I.S. - S.H.A.E.F.

Rapport de : STEFANUTTI Henri - 40 ans 10, rue de Denain à OISY (Nord)

B 48587

"Ayant été enlevé par les Allemands sans aucun motif le 31 juillet 1944 et ayant subi pendant 10 jours le régime

87

H4486 - 0015

"que vous connaissez, c'est à dire, en ce qui me concerne, matraqué, les mains liées derrière le dos et suspendu pendant toute la nuit dans une cave de la Kommandantur à DENAIN, ensuite, le lendemain ayant été emmené à la prison de Valenciennes sans nourriture.

"Ceux qui m'ont arrêté ne sont pas connus de moi, à part le fameux STANIS bien connu dans la région. Ceux de la Gestapo qui m'ont torturé étaient en connaissance avec Stanis. Je porte encore les marques au visage des coups que j'ai reçus."

Signé : STEFANUTTI.

+ + + + + + + + + + + + + ++ + + + + + + + + + + + + + + + +

HOMME A.I.S. - S.H.A.E.F.

Rapport de Mr. Jean RENARD, né le 15/2/23 à AVION; demeurant à AVION, 25 rue Opigez.

"Arrêté le 6 Août 1942, par la Gestapo pour activité patriotique, je fus conduit immédiatement dans les bureaux de la Gestapo, place de la Préfecture à Arras.

"Au cours de mon interrogatoire, pour me faire avouer des choses que je ne savais pas, deux solides tortionnaires de la Gestapo m'ont battu à coups de poings redouvlés sur la tête jusqu'à ce que je tombe à terre sans connaissance.

"Lorsque j'ai repris connaissance, je me trouvais la tête sous un robinet où l'eau coulait en abondance sur la tête.

"La figure tuméfiée, le sang coulait par le nez et par les oreilles.

"Le Ier septembre, je passais au tribunal du Conseil de guerre allemand à Arras, où je fus condamné à un an de prison et envoyé à la prison de Loos, où tous les détenus avaient pour nourriture, un quart de jus de choux le midi et le soir et 400 Grs de pain.

Signé : RENARD Jean.

+ + + + + + + + + ++ +

HOMME A.I.S. - S.H.A.E.F.

Rapport de : Monsieur Charles SAINT-VENANT
11, Boulevard Papin LILLE
ANCIEN MAIRE DE LILLE.

B 48588

"Au cours de ma détention de 6 mois à Fresnes et à Loos, j'ai eu à subir, à deux reprises les tortures de la gestapo.

H4486 - 0016

88

"Ces brutalités exécutées les 15 & 16 Septembre à la Madeleine, 16 ,rue François Debaedts par mon instructeur, le sieur HABENER et consistèrent en coups de matraque et nerf de boeuf.

Signé : SAINT VENANT.

+ +

HOMME — A.I.S. - S.H.A.E.F.

Rapport de : Monsieur PROUILLE Daniel, rue de l'Eglise à BEAUMETZ les LOGES (P.D.C.)

"Condamné par les tribunaux allemands à 18 mois d'emprisonnement pour détention d'armes,et après avoir connu les prisons d'Arras, Béthune et Loos, je fus dirigé sur l'Allemagne.

"Suite à de mauvais traitements, en Prusse Orientale, je fus obligé de me faire soigner pour les yeux. Ayant été conduit dans une infirmerie, un médecin allemand me fit mettre des gouttes dans les yeux. Quelques heures plus tard, après de pénibles souffrances, j'étais devenu aveugle, et après avoir passé quelques jours à la prison de Fresnes, on me dirigea sur la clinique des Quinze-Vingt à Paris. Le professeur Guillamat qui m'examiné ,m'a certifié que c'est à l'aide d'un corrosif que j'ai eu les yeux brulés.

"Je suis en ce moment à Beaumetz les Loges où je vis avec ma femme et ma fille."

Signé : PROUILLE Daniel.

+ +

HOMME — A.I.S. - S.H.A.E.F.

Rapport de Monsieur SIROT Alfred , né le 12 Juillet 1895, domicilié à MONCEAU ST.WAAST par Aulneys (Nord).

"Ayant été pris comme ôtage le 20 Juillet 1943,voici ce que j'ai subi :

"J'ai passé à l'interrogatoire le 23 Juillet 1943. Ne voulant pas repondre aux questions qu'ils me demandèrent,ils me torturèrent.

"Ils m'ont cassé une côte,la machoire inférieure.

"J'en suis sorti le 24 Novembre 1943"./Signé):SIROT Alfred.

B 48589

H4486 - 0017

89

A.I.S. - S.H.A.E.F.

HOMME

Rapport de : Monsieur Roger PEREL demeurant à HAVERSKERQUE.

"Un jour en arrivant dans le bois de Pacawlt, territoire de Membernanelchen, étant dans une carrière en bicyclette, j'aperçois un boche qui accoure avec sa mitraillette derrière nous et un autre qui arrive devant pour nous barrer le passage et demande nos cartes d'identité, puis les met dans une de ses poches et nous emmène vers notre sentier de travail. Là il y avait d'autres soldats de la feldgendarmerie qui montaient la garde près des autres bûcherons.

Ils nous firent mettre nos vélos contre des stères et nous placèrent un peu plus loin et fouillèrent nos vestes, nos musettes qui étaient sur nos porte-bagages. Après ils me font aller d'un côté avec un boche et mon père d'un autre côté et le questionne, font pour arracher les moustaches, lui font un croche-pieds et lui donne un coup de poing et le flanque par terre.

Après ce fut mon tour. Ils arrivèrent à deux, mitraillette à la main. Il y avait le tortionnaire et celui qui questionnait. Il me posa des questions embrouillantes et me flanqua des gifles, des coups de pieds dans les jambes, me frappant avec des batons sur les mains, écrasant les doigts de pieds avec leurs talons. Puis un moment après cela finit, mais pas pour longtemps - pendant ce temps les autres boches nous conduisirent jusqu'à notre baraquement situé sur le territoire d'Hinges. En arrivant, ils me firent entrer et ce fut encore des questions et des coups de batons. Après, ils me prirent à deux et me flanquèrent sur un vieux lit et me frappèrent sans relache en criant "Dites la vérité", et ricanant comme des sauvages par 3 reprises. Cela finit, ils m'enferèrent dans une remise et j'entendais qu'ils disaient aux autres bûcherons que j'avais avoué et ce fut le tour des autres bucherons qui en passèrent autant; tous les mains liées.

Cela se passé le samedi 12 Août 1944 par la feldgendarmerie de BETHUNE.

Voici les noms des tortionnés :

PEREL Albert	60 ans	-	PEREL Julien	54 ans
HENIN Séraphin	39 ans	-	MANTEN Gilbert	20 ans.
PEREL Roger	18 ans	-	tous d'Haverskerque.	

Signé : PEREL Roger.

B 48590

90

HOMME A.I.S. - S.H.A.E.F.

Rapport de Monsieur Robert LESAGE, né le 26 Octobre 1904, demeurant 50, rue Jean-sans-Peur à LILLE.

"Je fus arrêté par la G.F.P. de la Luftwaffe à Lille, le 9 Octobre 1943, sous l'inculpation de fabricant de fausses cartes d'identité.

"Le lendemain je fus transféré à PARIS (prison du Cherche-Midi). Je subis quelques interrogatoires agrémentés de coups, mais sans excés.

"Le 7 Décembre, je fus condamné à 6 mois de prison. Je croyais donc l'affaire terminée. Elle n'était qu'à peine commencée. En effet, le 2 Février 1944, je fus ramené à la prison de Loos et le 14 Février je subis un nouvel interrogatoire, cette fois par la Sicherheitzpolitzei, rue François de Batz à La Madeleine. Cet interrogatoire fut, en réalité, une séance de torture. J'y ai eu plusieurs dents brisées, le tympan gauche crevé et je reçus des coups de pieds dans le dos (j'étais tombé par suite de coups de poings dans le ventre).

"Malgré cela, l'interrogatoire fut négatif en ce sens que... l'instructeur ne peut découvrir aucun fait nouveau contre moi.- Je pensais donc être libéré, ma peine terminée le 24 Avril, mais il n'en fut rien et je fus transféré en qualité de prisonnier de sécurité à la Forteresse de Huy en Belgique d'où je ne suis sorti que le 5 Septembre 1944 par l'arrivée des troupes américaines."

Signé : R. LESAGE.

B 48591

H4486 - 0018

91
H4486 – 0019

HOMME   A.I.S. - S.H.A.E.F.

Rapport de : Monsieur LEMAIRE Victor, 52 Ans,
demeurant rue Heudart à THUMERIES.

"Comme gardien de fils téléphoniques, je fus arrêté comme ôtage le 27 Avril 1941; enfermé à Loos, j'ai subi 3 interrogatoires; la 2ème fois le 10 Mai, l'officier allemand était en complet état d'ivresse et comme une brute il me frappa à coups de pieds dans le ventre, le dos et les parties."

Signé : V. LEMAIRE.

+ +

A.I.S. - S.H.A.E.F.

Rapport de Mr. Osinkki Stanislas né le 11 Avril 1922 en Pologne, demeurant Cités du Bois Dien N° 300 à OSTRICOURT.

"Arrêté et conduit à la prison de Cuiney pour un sabotage que je n'ai pas fait et que la Gestapo voulait que j'avoue ou que je dise qui l'avait fait. Ne sachant rien, ils m'ont battu. J'ai même une côte contusionnée".

Signé : OSINSKI.

+ +

B 48592

92

HOMME   A.I.S. - S.H.A.E.F.

Rapport de : Mr. Jacques HENNESSY, demeurant à BAILLEUL, 116 Rue de Lille.

"Le 21 Janvier à 9 H. du matin, huit soldats de la Feldgendarmerie de Cassel arrivaient où je travaillais, et révolver au poing m'arrêtèrent. Je fus fouillé et ils me mirent les menottes, me conduisant à la Kommandantur de Bailleur, grand-place, pour subir un interrogatoire d'identité. J'ignorais pourquoi j'étais arrêté. Un soldat passa à côté de moi et me gifflé. Durant ce temps, d'autres soldats perquisitionnaient chez moi, et pendant trois longues heures ma mère, ma soeur, et mon frère subissaient les vexations de ces brutes qui les malmenaient.

"Emmené vers Cassel, je fus jété dans une cave où je restais deux heures. J'appris alors que j'étais accusé par lettre anonyme d'un sabotage sur la voie ferrée. Je ne voulais pas avouer une chose que je n'avais pas faire, alors durant l'interrogatoire ces brutes me frappèrent, mais d'une façon inhumaine. Un soldat vint près de moi, et de sa main droite qui portait de grosses bagues, il me donna des coups de poings à la figure et dans les yeux. Je saignai fortement. Me voyant dans ce triste état un officier qui entrait dit à mon tortionnaire : Frappez, mais ne marquez pas. Alors, je dus me mettre à genoux et, à pieds joints, un soldat me sautait sur les mollets. Je souffrais terriblement mais n'osais pas crier, car je crois qu'ils m'auraient brutalisé davantage encore, néanmoins, je n'aurais pas avoué une chose que je n'avais pas faite, et le même soir, toujours les menottes aux mains, sans rien avoir pris de la journée, je fus conduit à Loos par chemin de fer. J'arrivais à la prison vers minuit et je fus jeté dans une cellule où je restais au secret durant quatre jours.. Là je subis trois interrogatoires, je reçus des coups de cravache dont je portais les marques longtemps. Je fus reconnu innocent le 14 Février, mais pour le plaisir de me torturer au lieu de me libérer, ils me tinrent en cellule jusqu'au premier Mars et ce n'est que ce jour là que je fus libéré. -

Je suis, rentré chez moi très affaibli, ne pouvant presque plus marcher à cause des coups reçus dans les mollets; en plus je souffrais beaucoup de mon oeil gauche par suite des tortures endurées à Cassel. Les docteurs qui me soignaient diagnostiquèrent une faiblesse générale et une déchirure musculaire au mollet gauche.

Signé : Jacques HENNESSY.

B 48593

H4486 - 0020

93

H O M M E **A.I.S. - S.H.A.E.F.**

Rapport de : Mr. GUILBERT Franciszer, né le 16 Juin 1924 à FORT MARDYCK - Evacué de St.Pol-sur-Mer, Avenue Maurice Berteaux Nord, résidant actuellement 15, Coron Leclerc à HENIN LIETARD (Pas-de-Cal.)

Vers le mois d'Août 1943, je fus accosté par un camarade Emile Lecloireck habitant impasse Desmidt à Petite Synthe qui se disait membre de la résistance.

Il me demanda si je ne pouvais lui procurer des armes. Quesques jours plus tard, il me présenta un de ses camarades André Vanove faisant parti du même groupe. Croyant que j'avais vraiment affaire à des membres de la résistance, je leur promis 2 revolvers que j'avais chez moi et de faire mon possible pour leur en procurer d'autres. Malheureusement j'avais affaire à de vulgaires traitres à la patrie.

Le 23 Septembre 1943, j'étais en train de travailler quand je vis arriver à moi quatre allemands de la Gestapo qui me demandèrent ma carte d'identité et après l'avoir regardée me mirent les menottes puis m'embarquèrent aussi vite dans une voiture entre 2 autres allemands; ils m'emmenèrent chez moi pour une perquisition. Ils trouvèrent les 2 armes. Je fus emmené ensuite et confronté avec Vanove habillé en Feldgendarme allemand. Je fus ensuite emmené à la citadelle de Loos, puis après 42 jours, à la Madeleine, rue François de Badts. A quelques jours d'intervalle, je fus interrogé 8 fois et brutalisé car mon instructeur voulait me faire avouer que les armes avaient été parachutées; ils me menacèrent d'être fusillé si je ne donnais pas les noms des camarades détenant des armes.- N'avouant rien, ils me frappèrent à coups de matraque et de nerf de boeuf, ils me cassèrent deux dents. Ils allèrent même jusqu'à me faire passer à la baignoire tout habillé et me ramenèrent tout mouillé et me laissèrent dans cet état 3 jours et trois nuits. A la dernière instruction, les tortures furent extrèmement dures, à tel point qu'ils me ramenèrent à la prison sur une civière. Ils me laissèrent sans soin, et je dûs prendre mon linge de corps pour étancher le sang. Je fus admis à l'Hôpital "LA CHARITE" après avoir été soumis au tribunal (qui me condamna à trois ans de travaux forcés). J'y suis rentré le 25 Avril et je me rendis libre le 31 Août non guéri, je souffre encore actuellement."

Signé : GUILBERT F.

B 48594

H4486 - 0021

94

HOMME A.I.S. - S.H.A.E.F.

Rapport de : Monsieur DOBY Charles, né le 20 Juillet 92 à LILLE, demeurant 66, rue du Chevalier de la Barre à WATTIGNIES-ARBRISSEAU Sous-Brigadier de Police à WATTIGNIES.

"Incarceré à la prison de LOOS par la Gestapo le 8 Décembre 1941; libéré faute de preuves le 2 Mars 1943.

"Inculpations : Detention d'armes, favorisé des Français à passer les lignes, et entretenu des sujets Britanniques.

"Je fis mon entrée à Loos à la cellule 110, puis au bout d'un temps mis à la cellule 14. - Je fus battu au moins vingt fois car je ne voulais rien avouer. Je fus menacé de mort par l'officier instructeur au 49,boulevard de la Liberté ou je fus conduit souvent à la chambre 14. Le "travail" se faisait dans les sous-sol pendant au moins 1/2 Heure. Quand l'instruction avait lieu à la prison dans les pièces qui donnent sur la rotonde, voici leurs termes : "Si vous ne voulez pas avouer, vous aurez une tête comme un tonneau," ce qui était exact car au retour, j'avais l'oeil droit fermé pour au moins cinq jours.

"Dans la cellule, un dimanche matin vers 8 H. 15, il y eu un commencement d'émeute, c'était le sous-officier RENAULD qui ouvrait les portes à la cellule 8; à ce moment j'étais à la cellule 14; je fus battu et ils me frappèrent à coups de bottes, j'en ai eu les dents cassées. Je fus injurié puis battu à nouveau. Interrogé à nouveau, et ne voulant rien avouer je fus battu par des soldats et sous-officiers venus de la Citadelle : coups dans la poitrine et dans le ventre,coups de bottes et de matraque. J'eus pendant longtemps une grosseur à la machoire inférieure, côté droit, ainsi que trois côtes luxées côté gauche.

"A la prison, il y avait en dernier lieu un jeune sous-officier brun, pédant et d'une grande méchanceté envers nous, également le sous-officier gardien des femmes, souvent vêtu d'une veste en toile blanche ou khaki,cheveux noirs."

Signé : DOBY Charles.

B 48595

H4486 - 0022

H4486 - 0023

95

H O M M E A.I.S. - - S.H.A.E.F.

Rapport de : Monsieur DISLAIRE, 5, rue de l'Egalité à BETHENCOURT par Caudry (Nord).

"J'ai été arrêté par les Feldgendarmes habillés en civil le vendredi 18 Août à 5 heures de l'après-midi à BETHENCOURT; puis transféré à CAUDRY en automobile vers 18 heures. Là on me mit dans une espèce de cellule où l'on me donna 2 tartines de broott (? brot) et une boite à conserve d'eau, et une tasse de café. Aussitôt, commença un interrogatoire de 2 Heures pendant lequel à quatre reprises, les boches me frappèrent à coups de matraque sur l'aine et sur les reins afin d'obtenir des renseignements où leur faire part de mes soupçons envers telle ou telle personne ayant des attaches à la résistance ou étant trop anglophile.

"N'ayant pu rien savoir, ils me conduisirent à la prison de CAMBRAI, me menaçant des pires représailles au cas où je leur aurais menti. Le lendemain, je fus interrogé une seconde fois sur les réfractaires de mon village (car ils avaient trouvé que j'en étais un) voulant absolument me faire dire que nous étions du maquis et leur donner le nom des personnes nous donnant des cartes de ravitaillement et nous aidant à nous camoufler au moment des rafles faites par les boches. Devant mon semblant d'ignorance, je fus frappé à plusieurs reprises.

"Je passais la nuit sur un bas flanc, sans couvertures. Le lendemain on vint me chercher, et roulé dans une couverture et menottes aux mains, on me flanqua dans une voiture qui me conduisit à la Feldgendarmerie de Cambrai où, après un interrogatoire sommaire, on me transféra dans une cellule à la Kommandantur de cette ville. Cette cellule constamment éclairée, nuit et jour, était pourvu d'un lit et 2 couvertures. Là, sans aucun moyen de satisfaire mes besoins naturels, on me laissa jusqu'au lundi 21, sans aucune nourriture ni boisson et aucune visite malgré mes appels. J'ajoute que j'avais été fouillé complètement avant d'entrer en cellule.

"Donc, le lundi vers 10 heures, 2 allemands vinrent me chercher et me conduisirent à la Feldgendarmerie où l'on me donna une tartine. Puis en désespoir de cause, les allemands me firent conduite à LOOS, où disèrent-ils on me ferait parler.

"En effet, quelques jours après, je fis parti du convoi qui était dirigé sur cette prison où je restai quinze jours sans subir de nouvel interrogatoire et où on me libéra le 14 Août vers 18 heures.

"Parmi les Feldgendarmes qui se firent le plus remarquer par leurs creautés et qui d'ailleurs étaient en civil

B48556

96

"au moment de mon arrestation, se trouvaient deux polonnais, dont les noms suivent :

"SAZATA Pierre et STEPHANE Max,

ainsi que ERMANN Arthur, SIMON Emile et MAX Gabriel, sujets allemands."

Signé : DISLAIRE H.

B 485[illegible]7

H4486 - 0024

H4486 - 0025

97

HOMME   A.I.S. -- S.H.A.E.F.

Rapport de : Monsieur Charles DERYCK, né le 21 Octobre 1914, à LABRUISSIERE (P.D.C.) demeurant 9, rue des Dames à LABRUISSIERE.

"Ayant été blessé par les Allemands d'une balle de mousqueton qui me traversa la cuisse gauche le 20 Juillet 1944, alors que j'étais de passage à St.POL, ayant été arrêté comme sujet "Terroriste et Patriote", je pus m'échapper à l'heure où je devais tomber sous leurs balles, devant quelques planches dressées en me faveur en pleins champs et c'est après une demi-heure de chasse à l'homme que, blessé, ils me ramenèrent à mon lieu de départ pour m'achever. Je vis même faire la fosse qui devait me recevoir et c'est l'arrivée d'un Chef de camp à proximité de St. Pol, un lieutenant allemand, qui arrivant en moto put arrêter mon arrêt de mort, car il y avait eu erreur;- il leur disait qu'il y avait malentendu, que je n'était pas l'homme qu'ils cherchaient. Perdant mon sang en abondance, je restai là sans soin sous la pluie. Conduit ensuite en voiture de cultivateur à St.Pol distant de 4 à 5 Km. à une infirmerie allemande où des officiers et quelques femmes étaient attablés à boire des liqueurs et à rire comme des fous. Le docteur allemand faisant partie de ce groupe, vint à moi bestial et cruel et me fit subir un interrogatoire de plus d'une heure sous la menace de son pistolet me jugeant comme on peut soigner un terroriste. Il m'enfonçait des ciseaux longs et pointus dans ma cuisse. Il voulait, disait-il, extraire la balle, et ma cuisse était traversé. Ne trouvant pas la balle, qui n'y était plus, il reprit son pistolet, alla reprendre quelques verres et revint à moi comme une bête sauvage, ses soldats en étaient saisis. Je dois ma vie à l'une des femmes qui l'avait suivi et qui le retint par le bras discutant ferme avec lui et le suppliant d'attendre demain et que je n'étais pas un terroriste. Je fus enfin remis entre les mains des gendarmes de St.Pol à minuit où ils me transportèrent à l'hospice. Je fus pansé à minuit et avais été blessé à cinq heures de l'après-midi. De cela, je fus tenu au lit durant 3 mois."

"Voici les preuves que je peux donner :
Premiers soins "Hospice de St.Pol" Docteur Andrès.
Gendarmerie de St.Pol (Nom d'un gendarme:"Cassard Robert")
Chez moi: Docteur Dufossé cité des Sports LABRUISSIERE.
Lieu ou Village où je fus arrêté : Camp Allemand de Conterrille près d'Hucliers.

Témoins : Procureur de ST.POL.
La dame du Café de Conterrible (car il n'y a qu'un café).
Les gendarmes qui vinrent me chercher.

B 48598

Signé : DERYCK Charles.

98

H O M M E   A.I.S. - - S.H.A.E.F.

Rapport de Monsieur DEQUEKER Henri, né le 29 Mars 1908, demeurant Caserne des Douanes N° 23 à HALLUIN.
Marié - père de deux enfants.

"A été victime des tortures au cours de mon interrogatoire subi à la Kommandantur de Menin, rue Auguste Debrinne, Belgique, entre le 20 et 31 Janvier 1941.

"J'ai été battu à coups de pieds dans les jambes et à coups de poings dans la figure, en présence de l'accusateur qui se nomme VANDENBERGHE Albert, habitant rue Auguste Debrinne, N° 22 à MENIN, actuellement soldat dans l'armée allemande. J'ignore le nom de mon tortionnaire.

"Motif - Accusé d'avoir propagé des informations de source anglaise, arrêté sur mon service le 4 Janvier 1941. Je fus arrêté et incarceré à la prison de Courtrai jusqu'au 7 Janvier. Ensuite sur la prison de Loos. Condamné le 7/2/41 par un tribunal Militaire boulevard de la Liberté à LILLE, où je fus condamné à 5 ans de travaux forcés. Assisté de Mr.Quentre, avocat au Bureau de Lille, je fus condamné à I an de prison. Le 27 Mars, je fus dirigé aux prisons de Bruxelles,St.Gilles, Aix-la-Chapelle, Cologne,Wittlich, puis au camp de Flusbach jusqu'au 30 Novembre, transféré à nouveau à la prison de WITTICH et au Luxembourg jusqu'au 3/12/41, date de ma libération. Rentré chez moi malade (certificat médical joint au rapport.)

Signé : DEQUEKER Henri.

B 48599

H4486 – 0026

H4486 - 0027

99

Docteur A. LOUF
82, rue de Lille, 82,
HALLUIN (Nord)

(C O P I E)

C E R T I F I C A T   M E D I C A L

Je soussigné, Dr. LOUF, atteste que le préposé DEQUEKER Henri, de la Brigade d'HALLUIN a été traité en Décembre 1941, dès sa rentrée de captivité, pour des accidents de pyodermites avec furoncules. Ces lésions cutanées rebelles ont subi un traitement de six mois (injections de vaccins, cure de fonds, etc.....)

Il a été constaté à la même époque des lésions hémorroïdaires très importantes, qui, par la suite, ont entrainé une cure chirurgicale en la clinique du Dr. CABERT de TOURCOING en Mars 1944.

HALLUIN, le 18/10/44

Signé : Dr. LOUF.

+ +

H O M M E

A.I.S. -- S.H.A.E.F.

Rapport de : Mr. DAUCHY HENRI, rue Joyeuse à FLINES-les-RACHES.

"J'ai été arrêté le 5 Octobre 1941 pour avoir donner asile à des hommes dans l'illégalité et je fus transféré à la prison de Cuincy. Le lendemain, Ier interrogatoire et aussitôt battu à coups de nerf de boeuf parceque je n'avouais pas. J'ai été pendant 3 mois les mains avec un collier et un anneau derrière le dos et me pendaient; mais le plus terrible c'était quand ils m'enfonçaient un chiffon dans la bouche et me bouchaient le nez jusqu'à l'asphixie. N'avouant jamais rien, ils m'envoyèrent 26, rue Négrier, à la Cellule 56 des condamnés à mort. Là j'y ai contracté une maladie et me voyant très malade, ils m'envoyèrent, au bout de 5 mois, à l'Hôpital militaire Scrive.

Actuellement encore je suis malade et le docteur qui me soigne m'interdit tout travail."-

B 48600

Signé: DAUCHY Henri.

+ +

100 H4486 – 0028

HOMME A.I.S. -- S.H.A.E.F.

Rapport de Mr. Jean DETHEE, 25, rue de l'Eglise
FLINES-LEZ-RACHES (Nord)

Je soussigné, Jean DETHEE (23 ans), 25, rue de l'Eglise à FLINES-les-RACHES (Nord), certifie avoir été battu, soit à la matraque en caoutchouc, soit à coups de pieds (j'en ai encore des traces), soit au poing, alors que j'étais détenu au Strrfgefangenenlager V de Neü-Sustrun über Lathen (Ems), Deutschland, par les nommés Hingels de Cologne, Inglar de Hambourg, Hoffman et Billac dont je ne connais pas la résidence, ainsi que par plusieurs S.A. gardiens du Camp, sous l'approbation du chef des S.A. et du directeur du Camp : HAHN de HAMBOURG. Sous la foi du serment :

Signé : J. DETHEE.

+ +

HOMME A.I.S. -- S.H.A.E.F.

Rapport de : Mr. MALABELLE Lucien, né le 2/3/24
domicilié Avenue du Casino 115,
MALO-LES-BAINS.

Date des violences : 5/6/41 - 8/6/41 - 19/6/41
2/7/41

Lieur des violences : Villa la house à Malo-les-Bains,
14, rue Caspar-Neuts.

Boulevard de la Liberté à LILLE.
Prison cellulaire de Loos.

Nature des violences : nerf de boeuf et matraque.

Témoin : EVERARE, Jean - 21 Ans. Rue de l'Hôtel de Ville,
Malo-les-Bains.

Arrêté par la Gestapo et la gendarmerie.
Tortionné par la Gestapo militaire.

Signé : MALABELLE Lucien.

+ +

B 48601

H4486 - 0029

101

HOMME A.I.S. - - S.H.A.E.F.

Rapport de : LESSCHAEVE Léon, Julien né le 25/5/20 domicilié à ST. POL S/MER, 72,rue E.DOLET.

"Date des violences : 4 & 5 Novembre 1943
Lieu des violences : LA MADELEINE, rue F. Debats.
Nature des violences : coups de matraque de la ceinture aux genoux.

Témoins : Francesco Gilbert, 21 Ans, rue M.Bertheaux, à St.Pol s/Mer.
Hof Marcel, 225,rue des Postes à Lille.
Blamangin Eugène, 46 ans,rue de Bon Maçon, Boulogne s/Mer.
Dhennin Léon, 46 Ans, 1, rue Lazare Gareau, LILLE.
Pottier Désiré, rue Casimir Perrier à Avion.

"Arrêté par la G.F.P.
"Auteur des violences : Gestapo civile.
"Tortionnaire : OTTO BARMAN, inspecteur de sûreté allemand.

Signé : LESSCHAEVEL.

+ +

HOMME A.I.S. - - S.H.A.E.F.

Rapport de : M. François LECOESTER, né le II MAI 1888 à Saint-Pol sur Mer, domicilié 48,rue Marcelin Bertheloot à Saint-Pol-sur-Mer.

"Date des violences : 17 Novembre 1943.
"Lieu des " : LA MADELEINE, rue François Debats.
"Nature des " : Matraque et coups de poings.

"Témoins : Guilman René, Cheminot à Hellemmes,
Leroy Désiré, cafetier,rue St.Sébastien,LILLE.

"Arrêté à Saint-Pol-sur-Mer, le 23 Septembre 1943, par la Gué P.F.,boulevard de la Liberté à LILLE.

"Auteur des violences : Gestapo civile.
"Tortionnaire Otto Barrman.

"Etant à la prison de Loos, je suis resté 48 Heures sans nourriture et mal soigné dans le laps de temps où je suis tombé malade.

"Emprisonné le 23 Septembre 1943, accusé de propagande

B48602

communiste, anglaise et syndicaliste, je fus libéré le 21 Février 1944 sans jugement.

Signé : F. LECOESTER.

+ +

H O M M E   A.I.S. - - S.H.A.E.F.

Rapport de : PLADYS Marceau, né le 27/12/02 à ST.POL sur-MER.
Demeurant à ST.POL SUR MER, 72,rue Etienne Dolet.

"Date des violences : le 22 Novembre 1943.
"Lieu des violences : Rue François Debats LA MADELEINE.
"Nature des violences: Matraque.
"Témoins : Roty Joseph, 18 ,rue Jordan à Tourçoing.
Dt Emile Hutin de Le Cateau.
Objois Lucien, 3, rue de Lannoy,MARAIS DE LOMME.

"Arrêté par la gué P.F. - Bld.de la Liberté ,LILLE.
"Auteur des Violences - Gestapo civile.
"Tortionnaire : Otto Barmann.

"Etant à la prison de Loos,malade, je restais un mois sans soins et ne reçevais pour tout médicament que pestilles et sirop.

"Emprisonné le 23 Septembre 1943 pour propagande anglais et syndicaliste, je fus libéré sans jugement le 21 Février 1944.

Signé : PLADYS Marceau.

+ +

H O M M E   A.I.S. - - S.H.A.E.F.

Rapport de : René VERHAEGHE - 20 Ans -
18, rue Henri Bouchery PERENCHIES (Nord)

"J'ai été condamné par le tribunal militaire allemand à un an de travaux forcés pour avoir fait partie d'une organisation de résistance et pour avoir eu des tracts. J'ai passé l'interrogatoire le 10 mars 1944 vers 16 Heures à la prison de Loos et j'ai reçu des coups avec un nerf de boeuf depuis les reins jusqu'aux genoux et j'ai été trois jours sans pouvoir m'assoir et sans pouvoir dormir la nuit sur le dos tellement cela me faisait mal.Et par manque de nourriture j'a attrapé une hernie."

Signé : VERHAEGHE René.

B48603

 103

H O M M E.   A.I.S. - - S.H.A.E.F.

Rapport de : Mr. RENARD Paul, né le 31 Août 1899 à AUBY(Nd)
marié et domicilié à HASNON,
Rue Nouveau Monde.

"Ayant été arrêté et écroué par les nazis, je fus conduit à la Kommandantur de DENAIN, où je subis un interrogatoire mêlé de coups de poings, de cravache et ainsi de suite.

"Ne pouvant me faire avouer ce que je ne savais pas, je fus jeté dans une case, pendu par les poignets toute la nuit.

"Le lendemain, je fus transféré à la Kommandantur de Valenciennes, soumis à la barbarie à laquelle ces messieurs soumettaient les malheureux tombés entre leurs mains.

"Le 1er Août, transferé à Valenciennes, je fus libéré le 10 Août. - Rentré à mon domicile je m'en fus trouvér un docteur de la contrée qui me reconnut sourd de l'oreille gauche.

Signé : RENARD Paul.

+ +

H O M M E   A.I.S. - - S.H.A.E.F.

Rapport de : Monsieur Charles SAINT-VENANT
11, Boulevard Papin, LILLE,
ANCIEN MAIRE DE LILLE.

"Au cours de ma détention de 6 Mois à Fresnes et à Loos, j'ai eu à subir, à deux reprises les tortures de la Gestapo.
"Ces brutalités exécutées les 15 et 16 Septembre à la Madeleine, 16, rue François Debeddts par mon instructeur, le sieur HABENER et consistèrent en coups de matraque et nerf de boeuf.

Signé : SAINT VENANT.

+ +

B 48604

H4486 - 0031

 104

HOMME   A.I.S. - - S.H.A.E.F.

Rapport de : Madame Vve. E. COUPE, demeurant 118, Rte de St. Omar, à St.Martin Boulogne (P.D.C.) au sujet de son petit-fils CARTIER Etienne, né à BOULOGNE S/MER le 11/4/24 - Etudiant.

"Cartier Etienne a été l'objet de sévices, coups de poings, de pieds à la figure et sur tout le corps, alors qu'il se trouvait à l'interrogatoire dans le bureau même de l'adjutant de la Feldgendarmerie et par l'adjutant, un nommé BAYERS, le 1er et 2 Novembre 1943. Arrêté sur dénonciation anonyme pour détention d'arme et audition de la radio alliée, il avait refusé de donner des renseignements concernant un ami.

"Ce triste individu était encore à Boulogne en février dernier.

"Mon petit fils arrêté le 20 Octobre 1943, interné à Boulogne puis à Arras, a été transféré à BRUXELLES. Depuis le 17 Xbre 1943, date de son départ d'Arras, je suis sans nouvelles de lui."

Signé : Vve. E. COUPE.

+ + + + + + + + + + + + + + + + + + + ++ + + ++ + + + + + +

B 48605

H4486 – 0032

105

H O M M E. A.I.S. - - S.H.A.E.F.

Rapport de : Monsieur Albert BILLOT - 39 Ans, demeurant 16, rue FERRER à THUMESNIL.

"ARRESTATION - Le 12 Juin 1944 à 18 H.30, rue de Béthune à Lille, par indicateurs de la Gestapo VERBRUGGE Père et Fils et 2 Feldgendarmes.

"INCULPATION - Fourniture de renseignements à l'ennemi et propagande anti-Allemande. Je fus conduit à la Gestapo à St.Maur le 13 (Août) à 9 Heures. L'inspecteur Allemand "Verémenz" m'informa des charges qui pesaient sur moi. Sur mes négations je fus empoigné par les Verbrugge qui m'allongèrent le haut du corps sur une table, me plièrent les bras derrière le dos et me firent subir une avalanche de coups de nerf de boeuf et cela durant une heure avec arrêt pour interrogatoire. Le 15, je passais au même traitement. Les 17 - 19 - 21 - 23 - 25, même séance. A cette dernière Séance Verémenz me déclara que puisque je ne voulais avouer l'évidence, il m'enverrait réfléchir dans un camp de concentration en Allemagne. A partir de cette date, je commencai à uriner le sang. Je demandai la visite du médecin allemand que je n'obtins jamais. Pendant tout ce laps de temps je fus avec les menottes, devant durant je jour, derrière durant la nuit. Je fus tranquille jusqu'au 10 Juillet, date à laquelle je fus appelé à nouveau à St. Maur. Les mêmes traitements me furent infligés. De plus, je fus mis dans une baignoire d'eau glacée pendant 45 Minutes et sur ma négation un courant électrique fut mis dans l'eau, chose terrible. Je croyais que mon coeur s'arrêtait et que cette fois c'était la fin; cela dura environ 10 minutes qui me parurent des heures. Ensuite bastonnade et retour en cellule. Le 12 Juillet je fus condamné à la déportation et 45 Jours pour outrage à magistrat en fonction.

"Je ne sais par quel hasard je ne fus pas déporté.

Signé : BILLOT A.

\+ +

B48606

H4486 - 0033

H4486 - 0034

106

HOMME. A.I.S. -- S.H.A.E.F.

Rapport de : Monsieur ROBERT VANASSCHE,
Pavillon 4, appart.135, rue de Bourgogne,
TOURCOING.

"J'ai été arrêté le 22 Février 1944, à MOUSCRON (Belgique) par la Gestapo habillé en civil; au cours de l'interrogatoire ils étaient habillés en militaire.

"Je fus interrogé la première fois au siège de la Gestapo à Courtrai et au cours de cet interrogatoire je reçus des coups de matraque sur les jambes, et dans le cou. Ceci se passait le 22 Février 1944.

"Je fus interrogé, la deuxième fois, à Gand à la prison centrale allemande où je suis resté 31 Jours. Là, je fus enfermé pendant 2 ou 3 Heures, dans un genre de cercueil en bois, d'où on ne savait respirer que par 9 trous faits au plafonds.

"La troisième fois, je fus interrogé par le Commandant de la prison. Cette fois là, aucun mal ne me fut fait. Cela s'est passé le 10 Mars 1944.

"Le chef des allemands qui m'arrêtèrent s'appelait, je crois, HERMANS et venait d'Aix-la-Chapelle".

Signé : VANESSCHE.

+ +

HOMME A.I.S. - - S.H.A.E.F.

Rapport de : VARLET Marius, arrêté le 12 Janvier 1944
demeurant II, rue du Mont à Leux,
WATTRELOS.

"Je soussigné, VARLET Marius, arrêté le 12 Janvier 1944 par la Gestapo de Lille à la suite du sabotage du dépot des locomotives à Tourcoing.

"Plusieurs de mes camarades dont les noms suivent faisaient l'objet d'arrestation pour le même délit : Dubaucage, Devinck, Augedé. Les 2 premiers ont eu particulièrement à souffrir des atrocités commises par la Gestapo au siège qui se trouvait rue de Lille à TOURCOING. Entre autre, Mr. Dubaucage, après avoir matraqué sur les reins à l'aide d'un nerf de boeuf, fut flagellé avec un cable d'acier jusqu'à éclatement des chairs.- Devinck eut à subir à peu près les mêmes tortures.

"L'homme de la Gestapo qui effectuait cette triste besogne se nomme HERMANN MULLER.

"Témoin visuel : VARLET Marius.

Signé : VARLET. B48607

+ +

107

H O M M E   A.I.S. -- S.H.A.E.F.

Rapport de : Mr. TISET Gustave, 53 Ans,
domicilié à BEAURAINVILLE (P.D.C.)

"Enlevé par les allemands le 3 Juillet 1944, passé à la torture les 4 et 5 juillet à coups de baton et matraque en caoutchouc sur tout le corps par la Gestapo en soldat, à Hesdin (P.D.C.)

"Je n'ai pas été condamné par le tribunal et je suis resté enfermé à Loos, en prison du 6 juillet au 1er Septembre, jour de la libération.

Signé : TISET Gustave.

+ +

H O M M E   A.I.S. - - S.H.A.E.F.

Rapport de Monsieur Joseph VADURET, 2, rue du Jeu de Paume, à ST NICOLAS-les-ARRAS (P.D.C.)

"Arrêté le 6 Juillet 1940 à Calais, pour soi-disant sabotage, je fus conduit à ARRAS pour subir 12 interrogatoires plus ou moins violents, et je ne fus condamné qu'à 5 mois. Pendant un mois je fus placé dans un réduit, une planche comme lit, et bien entendu sans feu (Décembre 1940)".

Signé : VADURET.

+ + + + + + + + + + + + + + B 48608 + + + + + + + +

H4486 – 0035

108

HOMME A.I.S. - - S/H.A.E.F.

Rapport de Monsieur REMY Marcel
112, rue du Cimetière à ARMENTIERES.
né le 17/1/02.

"Arrêté le 2 Mai 1944, à ARMENTIERES, je suis arrivé à la Gestapo 18, rue François Debatz à LA MADELEINE, le même jour vers 3 Heures. J'ai subi un interrogatoire à 2 reprises différentes. Le premier environ d'une heure, couché sur le ventre, j'ai reçu environ 120 coups de nerf de boeuf. Le deuxième a duré un peu plus longtemps. La même chose a suivi sur le ventre et coups. Comme je ne voulais rien dire, on m'a dévêty et mis à la baignoire. Le 5 mai j'ai subi un interrogatoire à Loos pour subir un nouvel interrogatoire. Ce jour là on m'a pendu par les pieds et les coups de pleuvoir sur tout le corps. Comme je persistais dans mon silence, on m'a détaché et remis encore une nouvelle fois sur le ventre. Comme la souffrance m'arrachait des cris, ils m'ont tapé dans la figure à coup de bottes : résultat 17 dents en bas.

"Je connais le nom de deux tortionnaires :

DARFTMAN et OLFINGERGER.

"Je fus condamné à mort, puis à 20 ans, 15 ans et 10 Ans de travaux forcés. Je dois à un miracle d'être encore en vie. Les voitures cellulaires nous emmenant vers Tourcoing ayant crevé en cours de route. Quand nous sommes arrivés à TOURCOING, le train était parti, les ponts coupés.

"Ramenés à Loos, où le capitaine Siever était encore présent, nous fûmes libérés.

Date et Lieu des coups reçus :
Le 2 mai à deux reprises - 18 Rue François Debatz.
Le 5 mai " " " " " "

Signé : REMY Marcel.

B 48609

H4486 -0036

109

HOMMES A.I.S. - S.H.A.E.F.

Rapport de Monsieur MOUTIER Marcel, 10 rue de la Poudrière à AVESNES-SUR-HELPE (Nord)

"Nom : MOUTIER MARCEL âgé de 45 Ans.
Arrêté le 17 AVRIL.
Prisons de Valenciennes - Loos et St.Gilles à Bruxelles.
Rentré le 6 Septembre 1944.
Battu au nerf de boeuf les 17 - 26 - 28 & 30 Avril, ETC.
Passé à la baignoire à LA MADELEINE.

par BARMANN chef de la G.S.P. à VALENCIENNES.

"Nom : SAUVAGE Jacques, âgé de 33 Ans.
domicilié à SAINT HILAIRE SUR HELPE lieudit 4 Pavés de Dompierre.

Arrêté le 25 Décembre 1943, à LOOS jusqu'au 14 Juillet, 1944.
Battu au nerf de boeuf de la G.S.P. à VALENCIENNES.

Signé : MOUTIER.

B 48610

H4486 – 0037

110

H O M M E A/I.S. - - S.H.A.E.F.

Rapport de Monsieur MOULIN Henri -
16,rue Auguste Faniard, VIEUX CONDE.

"Je fus arrêté le 23 Septembre 1941, à 3 heures du matin et conduit à la caserne Ronzier à Valenciennes dans une cellule froide, mal aérée, n'ayant qu'une lucarne de 20 Centimètres. Le lendemain matin la Gestapo vient me chercher pour m'interroger. Ils m'accusent de construire une organisation clandestine contre l'armée allemande. Je me défends, je nie et la Gestapo me saute dessus me battant avec violence, coups de poings, crosse de fusil sur la figure, jusqu'à me faire mettre à genoux avec les mains derrière le dos pour me donner des coups de bottes dans les reins. J'ai subi 3 interrogatoires semblables avec toujours les mêmes coups. Je fus également interrogé dans ma cellule et les coups me tombèrent là comme ailleurs. Leurs tortures n'étaient pas terminées, ils me mirent les menottes avec les mains derrière le dos jour et nuit, et cela pendant 21 Jours.

"Je fus confronté avec mon accusateur,un prisonnier comme moi, le nommé MARQUANT J.B., domicilié à CONDE S/ESCAUT. Celui-ci déclara que son accusation était fausse. Je fus reconduit en cellule et toujours les mêmes traitements. Je dois ajouter qu'à chaque interrogatoire on me remettait en cellule à moitié assommé, le sang me passait quelquefois par les oreilles.

"Je fus prisonnier comme cela pendant 3 mois et 8 jours et pendant le reste de l'Occupation sur la surveillance allemande."

Signé : MOULIN Henri.

\+ +

B 48611

H4486 - 0038

H4486 – 0039

111

HOMME A.I.S. - - S.H.A.E.F.

Rapport de : Jules LIENARD, 232, Cité Amédé-Prouvost, WATTRELOS (Nord).

"J'ai été incarceré à la prison de travaux forcés de Rheimback pendant vingt mois, et au cours de ma détention, à plusieurs reprises différentes j'ai été battu d'une façon inqualifiable par le chef du travail. Il invitait les gardiens à nous assommer avec la crosse de leurs fusils, car, disait-il, ce sont des hommes de troisième catégorie. Ce triste sire venait aussi assez souvent dans les cellules avec une matraque à la main et pour les motifs les plus futiles il nous battait. Nous étions obligés de rester au garde à vous pendant ce temps.

"J'ignore le nom de ce bourreau, mais il était chef de travail à la prison de Rheimback et il habitait un chalet auprès de la prison."

Signé : Jules LIENARD.

+ +

HOMME A.I.S. - - S.H.A.E.F.

"Je soussigné, Marti Maurice demeurant à MARCQ-en-BAROEUL, 41, avenue de Flandre, certifie avoir été emprisonné à LOOS, section allemande, du 7 Juin 1941 au 1er Décembre 1942 pour détention de tracts et photos du Général de Gaulle; avoir été battu et maltraité pour ne pas avoir avoué qui faisait les photographies.

"J'ai été blessé à la figure, car portant des lunettes les allemands ne me les ont seulement ôtées pour me frapper. J'ai eu un verre de cassé et des coups sur l'oeil. Ceci s'est passé le 9 Juin 1941 dans une cellule isolée, dont je ne saurais dire le numéro.

"Après, je fus conduis à la cellule 22 où il y avait deux détenus, un belge et un français.

"Je fus battu par trois allemands mais je ne connais le nom que d'un seul, et je sais que beaucoup le connaissent : Il se nomme COURTE. (KURT ?)

Signé : MARTI. B 48612

112

HOMME A.I.S. - - S.H.A.E.F.

Rapport de : LESAGE Roger né le 3/2/08 à BAILLEUL
Demeurant 24,rue du Docteur Roux WINGLES

"Obligé de me réfugier dans l'illégalité chez un camarade à OSTRICOURT, je fus arrêté par une patrouille allemande sur la place de cette ville, à 22 H. 30, et je fus sauvagement battu à coups de poings, de pieds et de cresse. Les allemands me lièrent les mains derrière le dos à l'aide d'un fil de fer. Je fus emmené à Courrières et jeté dans une cave qui se trouve au milieu de la cour de l'école. Je suis resté une journée entière dans cette cave, les mains liées,à un tel point que, lors de mon transport à Lens, à la Feldgendarmerie, il fallait que le soldat qui me déliait les mains, employé son couteau pour pouvoir y parvenir; le fil de fer avait profondément pénétré dans mes poignets et j'étais complètement paralysé des deux mains. Avant d'être jeté dans la cave j'avais encore été battu par les soldats qui m'avaient arrêté.

"A mon arrivée à Lens, je fus à nouveau interrogé et battu à coups de poings, de pieds et de matraque en caoutchouc, puis enfermé dans la cave de la Feldgendarmerie. Le 31 Août, je fus transféré à la prison de Loos, et libéré enfin le Ier Septembre.

"Au moment de mon arrestation, j'étais accompagné d'un jeune camarade. Ce dernier fût sauvagement massacré sur place; tous les gens du quartier entendirent ses cris de douleur et quand le corps de ce malheureux fut relevé, il était méconnaissable, sa tête étant complétement reduite en bouillie."

Signé : LESAGE Roger,
Alias Alfred-Capitaine F.F.I.
III - Secteur V.D.N.

+ +

B 48613

H4486 - 0040

H4486 - 0041

113

H O M M E A.I.S. - - S.H.A.E.F.

Rapport de : Félix LEGRAND, né le 10/1/23 demeurant à SINGHEM par AIRE SUR la LYS.

"En janvier 1941, voulant franchir la ligne de démarcation pour rejoindre les troupes du Général de Gaulle, je me suis trouvé pris, près de Bourges. Dans la prison de cette ville, je suis resté 21 jours et je fus condamné à I an de prison. C'estn à Orléans que je fus envoyé, et c'est là que j'ai subi les violences de l'ennemi : "dans une petite ville en dehors de la ville". Je reçus des coups de baïonettes, coups de pieds et coups de cravaches. Cela se passait entre Mai et Juin 1941 et j'en possède encore quelques marques."

Signé : LEGRAND.

\+ +

H O M M E A.I.S. - - S.H.A.E.F.

Rapport de : Jules LERICHE, 6, Place Carnot LIEVIN.

"Le Dimanche 11 Juin 1944, à 6 H. du matin, je fus arraché de mon lit par la Gestapo, et fus emmené à la Feldgendarmerie de Lens ,puis à la Prison d'Arras. Je fus placé, avec d'autres détenus comme moi,dans un couloir pendant 4 heures, la face au mur, les mains derrière le dos,au moindre mouvement de la tête on recevait, coups de poing, de matraque ou de crosse de fusil.

"Le 14 Juillet j'ai passé à l'interrogatoire et l'agent m'apprit que j'allais apprendre la musique : Je fus mis en position, tête baissée, les menottes dentelées aux poignets, derrière le dos, un agent de la Gestapo,porteur d'une couverture m'a enveloppé la tête pour étouffer mes cris poussés sous les coups de nerf de boeuf et de calle d'acier sur le bas des reins et des coups de poings dans la figure.

"Je fus mis en liberté le 16 Juillet à 10 Heures.

Signé : LERICHE.

B48614

\+ +

 114

HOMME A.I.S. - - S.H.A.E.F.

Rapport de Monsieur LEFEBVRE Raymond - 22 Ans
60, rue de Tivoli à BOULOGNE S/MER.

"J'ai eu à subir des violences de la part de la Gestapo, Avenue de Paris à BOULOGNE S/MER, les 9, 15, 21 Janvier 1941. Le 9 Janvier, date de mon arrestation, c'est à coups de queues de billard que deux oberlieutenants me reçurent et dans le but de me faire avouer, sous la menace d'un revolver, me firent creuser, soi-disant ma tombe.

"Le 15 Janvier, après un interrogatoire qui dura toute la journée, je fus battu à coups de ceinturons et ces messieurs voulurent m'intimider en m'annonçant qu'ils arrêteraient mes parents.

"Le 21, de la part du Capitaine commandant cette équipe, je reçus environ 50 coups de matraque et nombreux coups de botte. Je n'ai malheureusement pu avoir le nom de mes tortionnaires.

"J'ai été arrêté pour imprimerie clandestine et propogande De Gauliste. Le conseil de guerre d'Arras me condamné à 2 ans 1/2 de travaux forcés."

Signé : R. LEFEBVRE.

+ +

B 48615

H4486 – 0042

115

H O M M E   A.I.S. - - S.H.A.E.F.

Rapport de Mr. GODARD, Maire de LA GROISE:

"Je soussigné, Maire de la Commune de La Groise, ai l'honneur de vous faire connaître que mon fils : GODARD André, né le 8/2/08, cultivateur à LA GROISE, a été arrêté à son domicile par la Gestapo, le 8/1/44 et interné à la prison de Loos-les-Lille, où il a été torturé pour obtenir de lui tous les aveux possibles concernant sa participation à l'O.C.M., ayant assisté au parachutage d'armes de guerre et détention d'armes.

"Aussitôt son incarcertaion en cellule, il a été mis aux fers : menottes devant 10 Heures le jour, et derrière 14 Heures la nuit.

"Au cours des interrogatoires, il a été ligoté, placé sur une table et étant nu frappé à coups de nerf de boeuf jusqu'à perte de connaissance. Ces brutalités ont duré jusqu'au moment où, épuisé, il a été contraint aux aveux.

"Transféré à la prison de St.-Gilles-les-Bruxelles, le 27 Juin sans être jugé, je suis sans nouvelles sur son sort actuel.

"Egalement et pour les mêmes motifs, mon fils ainé GODARD Henri, né le 25/11/06 à Larouillies, nord, cultivateur à Landrecies, sur le point d'être arrêté par la Gestapo a été tué dans la cour de sa ferme en tentant de fuir. Sa femme, née Bouvart, née le 3/8/04 à Landrecies , a été arrêté le 15/1/44 pour complicité, et a dû avouer ce qu'elle savait à ce sujet après 3 semaines d'interrogatoires accompagnés de brutalités sans nom sur une femme."

Signé : GODARD.

B 48616

H4486 - 0043

H4486 – 0044

116

HOMME A.I.S. - - S.H.A.E.F.

Rapport de Monsieur GUERIN, 103, rue d'Hautmont à LOUVROIL.
Né le 28 Novembre 1904.

"Je fus arrêté le 25 Novembre 1943 à 6 heures du soir à mon domicile par 4 policiers en civil, armés, et je fus emmené pour un premier interrogatoire à la Feldgendarmerie de Maubeuge, route de Ferrière. A 7 heures, ces mêmes policiers me rouèrent de coups de poing dans la figure ainsi que des coups avec les menottes que l'un d'eux portait à la main (j'étais déjà maintenu avec les menottes). Ne voulant rien avouer, l'un d'eux me mit mon cache-nez autour de ma bouche afin d'étouffer mes cris; un autre policier boche me prit la tête entre ses jambes et 2 autres boches, un de chaque côté de moi, se mirent à me matraquer dans le bas des reins; ils me donnèrent 25 coups de matraque chacun, à chaque fois que je mentais. Cette séance dura passé 2 (deux) heures. Le lendemain matin, ils me remirent dela aussi longtemps que la veille.

"Ces tortures m'étaient infligées parce que le 11 Novembre j'avais manifesté en allant déposer une gerbe au monument aux morts de la Guerre 14-18 avec mes camarades de la résistance. De ces tortures, je ne vois presque plus de l'oeil gauche et j'ai des douleurs constantes dans les reins.

"A la suite de mon arrestation et de mes tortures, je fus envoyé à la Prison de Valenciennes où je fus détenu pendant 3 longs mois dans la souffrance et la faim."

Signé : Eugène GUERIN.

+ +

HOMME A.I.S. -- S.H.A.E.F.

Rapport de Monsieur Fernand COUVERREUR - 46 Ans.
123, Boulevard Gambetta, CALAIS.

"J'ai été arrêté le 22 Août 1944 par la Kriegsmarine. Après avoir été interrogé au bureau de cette Kommandantur, rue Jean-Jaurès, par un interprète nommé Vaillant, j'ai été frappé fortement sur tout le corps avec un nerf de boeuf garni de plomb et pendu 6 fois par jour pendant I seconde. Plus une seule dent de ma machoire ne tient et mon bras gauche se trouve paralysé.

"Mon fils arrêté en même temps que moi, a été brutalisé sauvagement avec le même cynisme. Ses bras étaient paralysés par les ecchymoses et son menton ouvert. Depuis plus aucune nouvelle."

Signé : F. COUVERREUR.

B48617

+ +

117

H O M M E

A.I.S. - - S.H.A.E.F.

Rapport de : Mr.DESIR Arthur, 38 Ans,
5, rue des Tilleuls à SECLIN.

"J'étais dans un estaminet, je faisais une partie de bouchons et comme je l'avais gagnée, j'ai dit "Vive De Gaulle" et peu de temps après, on est venu me chercher à mon travail. J'ai été appelé à l'interrogatoire à Lille, et condamné à six semaines de prison parce que j'avais quatre enfants; j'avais un motif de 1 an à 18 mois de prison. - De là, j'ai été conduit à Loos, j'ai ensuite passé dans la machine à bosseler, ils m'ont cassé toutes les dents et j'ai reçu des coups de poings sur presque toutes les parties du corps, et ensuite des coups de pieds parce que je n'allais pas encore assez vite pour monter l'escalier qui me conduisait dans ma cellule."

Signé : DESIR Arthur.

+ +

H O M M E

A.I.S. - - - S.H.A.E.F.

Rapport de : Alfred DEUDON, 86, rue d'Esquerchin,
DOUAI.

"Mobilisé de la guerre 1939-1940, j'ai actuellement 35 ans. Au cours des hostilités, j'ai été fait prisonnier et me suis évadé malgré les souffrances que me causaient les blessures de guerre récentes.

"Du 18 Août 1944 au 26 Août 1944, j'ai subi à la prison de Loos de mauvais traitements, accusé de sabotage et de déraillement de trains.

Voici les mauvais traitements :

18 Août - parties génitales abîmées par coups de marteau.
19 " - J'ai été passé à la "noyade"
20 " - J'ai subi la peine du serre-tête.
21 " - J'ai été enchainé jour et nuit.
24 " - J'ai été enchainé jour et nuit.
26 " - J'ai encore été enchainé le jour et la nuit et pendu un moment par les bras.

Tortionnaires : Un flamand aidé de deux hommes de la Gestapo habillés en civil."

Signé : DEUDON.

B48618

H4486 - 0045

117

H O M M E   A.I.S. - - S.H.A.E.F.

Rapport de : Mr. Henri DERENEMESNIL à WASSIGNY, (Aisne).

"J'ai été enlevé le 6 Juillet 1944, par la Gestapo pendant une attaque formidable déroulée dans la forêt d'Andigny par les S.S. accompagné de la Gestapo pour découvrir les filiaires de patriotes français. Je suis âgé de 48 Ans, ancien combattant 14-18, j'ai été enlevé à St.Quentin, enfermé en cellule pendant 20 Jours et suis rentré le 26 Juillet 1944. Pendant cette durée, j'ai été torturé et roué de coups. Les blessures sont les suivantes et portent principalement sur la colonne vertébrale, jambes, genoux, la verge, pieds écrasés. Je possède des certificats médicaux délivrés par le Docteur de Wassigny et légalisés par le Maire de cette commune."

Signé : DERENEMESNIL Henri.

B 48619

H4486 – 0046

119

H O M M E A.I.S. - - S.H.A.E.F.

Rapport de Monsieur DELTOMBE, né le 6 Mars 1921 à DENAIN.
Domicilié II, rue Bruno à WALLERS (Nord)

"Ayant été arrêté par la Gestapo le 14 Juin 1944 à 17 H. au café de la Fosse Dutemple à la Sentinelle près de Valenciennes. Le même jour dans le café, les boches m'ont frappé à coups de poings dans la figure et dans l'estomac et m'ont tiré les cheveux par poignées. De là, je suis parti à la prison de la Kommandantur de Valenciennes.

"Le Jeudi 15 Juin à 8 heures du matin l'on m'a fait descendre à la cave des tortures. Là, ils m'ont demandé d'avouer le sabotage que j'avais exécuté avec mes groupes et de dénoncer mes camarades ainsi que mes refuges par un nom affirmatif. Parce que ne repondais pas assez vite, la torture a commencé. Ils m'ont fait mettre les mains derrière le dos et m'ont mis les menottes spéciales et m'ont pendu par les poignets, puis ils m'ont frappé avec un nerf de boeuf principalement sur les reins et sur la figure. Ce jour là, la torture a dué trois heures.

"Le vendredi, 16 Juin, ça encore été la même chose, mais pendant 1 H.1/2 car je n'en pouvais plus et ils m'ont remonté dans ma cellule sur une civière.

"Le samedi les tortures ont recommencé de plus belle. Là j'ai été obligé d'avouer mes sabotages car les brutes m'entassaient des aiguilles dans les bras. De là ils m'ont laissé tranquille jusqu'au 10 Août puis ils m'ont fait appeler au bureau en disant que j'étais condamné à mort.

"Je suis parti sur Bruxelles d'où j'ai été libéré du train des déportés le 3 Septembre par les patriotes de Bruxelles.

"Voici les fameux noms des tortionnaires ;

"Stanis de Denain et M. HONS de Bruxelles, actuellement en fuite."

Signé : Marius DELTOMBE.

B48620

H4486 - 0047

120

H O M M E   A.I.S. ----- S.H.A.E.F

Rapport de : DEFOSSEZ Marcel, Avenue Eugène-Varlin, Groupe Delory - F.I. - Appart.14, LILLE.

"Convoqué au bureau allemand, rue Négrier à LILLE au titre du travail obligatoire, je fus expédié le 10 Mars 1943 à la fonderie Henrik Hutte à Welper-Hattengen (Rhur) où je fus affecté à un tour.

"En Juin 1943, je m'évadai du camp de travailleurs et je repris le chemin de Lille. Mais arrêté en route, je fus emprisonné à la prison centrale criminelle de Bochum, dans la Rhur, où pendant une dizaine de jours, je fus maltraité, battu et privé de nourriture.

"C'est le gardien portier de la prison qui m'a battu."

Signé : DEFOSSEZ Marcel.

+ +

H O M M E   A.I.S. ---- S.H.A.E.F.

Rapport de Monsieur DEJONGHE, 10 rue des Pestiférés, DOUAI.

"Arrêté par les allemands le 10 Septembre 1940, sur dénonciation (je détenais à cette date un lance-flammes anglais ainsi que 3 boites de détonateurs) j'ai été conduit au commissariat de police de DOUAI qui siégeait à cette époque "Place d'Armes". J'y suis resté huit jours. Pendant ce court séjour, j'ai subi à plusieurs reprises des tortures au cours de mes interrogatoires qui n'ont d'ailleurs rien révélé à l'ennemi. Je reçus de nombreux coups de nerf de boeuf en particulier sur le dos et dans le visage et même des coups de pieds dans l'aine. Ceci m'occasionnait un incontinence d'urine pendant plus de trois mois, et même encore à l'heure actuelle je ressens de violentes douleurs dans le bas ventre, assez souvent.

"Ensuite j'ai été dirigé sur la prison de Loos, où je suis resté huit jours dans l'angoisse car le feldwebel nous avait promis la mort. - Renvoyé devant le Conseil de Guerre de Douai, je fus condamné à cinq mois de prison que j'ai passé à la prison de Cuincy."

Signé : Léopold DEJONGHE.

B 48621

H4486 - 0048

 121

H O M M E

A.I.S. - - - - S.H.A.E.F.

Rapport de : BUTEL Louis Jérôme à HESDIN L'ABBE par Hesdigneul-lez-boulogne (P.D.C.) (mutilé du bras droit depuis 1930)

"Revenant le dimanche 9 Mars 1941 de Questrecques, près de Wurvignes, en pleine carrière en forêt, je vis un lapin pris au collet et je le pris. Mais la Gestapo chassait en collaboration avec les agents de la ville de Boulogne, tels que André Bailly, Louasse qui s'est fait fort de leur dire que j'étais un professionnel. Ils m'ont emmené sur le champ à Boulogne à l'Evêché pendant 45 Jours. Ensuite, transféré à Arras pour le grand jugement. Le 27 Avril, pendant l'interrogatoire, je fus frappé par deux reprises au front dont je porte la marque et aux reins.

"Ne voulant pas avouer que j'étais un braconnier, puisque je n'en suis pas un, je fus condamné à 8 Mois de prison et j'ai beaucoup souffert à Arras de la faim et de la vermine. Le 27 Juillet, je fus transféré à Loos, jusqu'au 29 Décembre 1944 (?) - Les 40 derniers jours de ma détention furent un supplice : je devais rester debout de 7 Heures du matin jusqu'au soir à 7 Heures sans avoir le droit de me reposer.

Signé : BUTEL Louis.

+ +

B 48622

H4486 - 0049

122

HOMME A.I.S. ---- S.H.A.E.F.

Rapport de : Elie CAUCHETEUX, 56 Ans.
rue Lamendin à VERMELLES.

"Je dois vous faire connaître que durant le mois de Juillet 1944 j'ai été fouillé deux fois durant la nuit par les nazis sous prétexte que j'étais "Chef terroriste".

"Bref, ils n'ont jamais pu me prendre en défaut et tout était calme quand, le 19 Août, rentrant de mon travail, ils étaient 20 autour de chez moi et 2 à l'intérieur. Ne me laisant pas dîner, ils me battent, me menacent et enfin me passent les menittes et en route en camionnette jusque II heures du soir. Arrivé à Bethune, questionnaire sommaire accompagné de 70 coups de matraque. Ayant toujours resté muet, je reste sur le carreau plus mort que vif, puis on m'enferme dans une cellule sur un grabat. Le lendemain dimanche à 10 H., même séance. L'après-midi à 5 heures encore une, la dernière car j'étais tout en sang. Je fus interrogé le mardi deux fois puis vers 5 H. ils me mirent dehors comme un voleur. J'avais été dénoncé par un nommé BLANQUART, soi-disant de Bully les Mines.

"Le chef boche qui nous frappait s'appelait SCHULZ."

Signé : CAUCHETEUX E.

+ +

B 48623

H4486 – 0050

123

H O M M E   A.I.S. ---- S.H.A.E.F.

Rapport de : Sergent Louis BROSTIN - Caserne Kléber, 2° C°

Né le 30/10/13 - domicilié 49, rue Princesse - LILLE.

"Arrêté le 6/7/41, par la G.F.P. à mon domicile, ensuite passé à l'interrogatoire dans un des caves de la Brasserie Vendame à LILLE, au coin du boulevard de la Liberté. Interrogé par 4 officiers boches et 2 simples soldats et, comme interprète, le Boxeur, un polonnais allemand qui par la suite a été transféré à Douai en 1942.

"Maintenu depuis le dimanche 24 (   ) à poils et avec les poignés liès derrière le dos, ainsi que les pieds par une chainette et la boule de 5 K°, assis sur le ventre sur un tabouret carré et à coups de lanière de cuivre sur mes fesses et le bas des reins; ceci à peu près toutes les 4 heures pendant toute la journée du dimanche et du lundi jusqu'à midi. Ensuite, des coups à la figure en remontant pour me rhabiller; j'en ai eu une dent cassée.

"Transporté ensuite dans une voiture à Loos, sur un brancard, évanoui en cours de route.

"Témoins à ma rentrée : DARTUS et un nommé Gaston et COURTS le boche qui m'a encore tapé dans ma cellule 35.

"Condamné ensuite à 2 ans 1/2 de cellule. J'ai tiré I an de cellule et II Mois de prison.

Signé : BROSTIN L. Sergent.

+ +

B 48624 .

H4486 - 0051

H4486 – 0052

124

Déclaration de Mr. DUHAMEL Louis
au sujet de mauvais traitements subis pendant sa détention à la Prison Militaire Allemande de Loos.

Mr. DUHAMEL Louis
né le 30/7/96 à Ronchin
marié - 2 enfants
Concierge à l'Institut Diderot à LILLE.

Le 6 août 1944, vers 3 h. du matin, la Gestapo fit une descente à son domicile (à l'institut Diderot). L'incuipation portait sur la détention d'un poste émetteur et sur la détention d'armes. A cette occasion deux Lieutenants Français, précédemment parachutés, furent arrêtés.

Les policiers allemands interrogèrent, sans résultats, Mr. DUHAMEL et le rouèrent de coups de poings devant sa femme et son fils.

Vers 3 H.1/2, il fut emmené à LOOS et subit un nouvel interrogatoire (a/s des deux lieutenants). A chaque instant, il recevait des coups de poings dans la figure : les policiers ayant saisi chez lui un "nerf de boeuf" s'en servirent contre lui, jeté sur une table et maintenu, il reçut des coups violents sur les fesses, les cuisses et les reins. .

Puis, comme MR. DUHAMEL persistait dans ses dénégations, les allemands le firent agenouiller, lui retournèrent la tête sur un tabouret et lui versèrent sur la tempe un liquide; à ce moment Mr. DUHAMEL s'évanouit. Il revint ensuite à lui sous le jet d'un seau d'eau froide. Il était alors étendu sur les dalles de la cellule.

Ramené chez lui, il fut mis sous la surveillance de soldats armés. Le lendemain il reçut la visite d'un Lieutenant du groupe de Cassel, lequel fût immédiatement arrêté. Comme l'officier tentait de s'enfuir , les gardiens firent feu et le blessèrent grièvement, notamment à l'abdomen. Perdant son sang en abondance, le blessé resta sur le sol, sans soins, pendant une heure, puis transporté soi-disant à l'hôpital Calmette. Toute recherche à son sujet s'est avérée infructueuse.

Le Jeudi 10 Août à 16 H. Mr. DUHAMEL et son fils Pierre furent emmenés à la prison allemande de LOOS. Ils partagèrent la même cellule pendant 3 semaines. Entretemps, son fils reçu des coups de poings dans la figure. Ces prisonniers dûrent vraisemblablement leur salut à la retraite précipitée des allemands.

Mr. FONTAINE Directeur de l'Institut Diderot a eu l'occasion de se rendre compte, de visu, de l'importance des coups reçus par Mr. DUHAMEL. Des ecchymoses qui persistaient témoignaient, en effet, de la violence et de l'acharnement des geôliers allemands.

B48625

Pierre LORANGER, Maj.
Major P. LORANGER M.C. - C.I.O.
LILLE.

A.I.S. ---- S.H.A.E.F.

Les femmes étaient soumises aux mêmes traitements que les hommes.

Aux supplices physiques, le sadisme de leurs tortionnaires ajoutait le supplice moral particulièrement pénible pour une femme ou une jeune fille d'être devêtu et mise à nue par ses bourreaux.

L'état de grossesse ne les préservait pas des coups et lorsque les brutalités entraînaient l'expulsion du produit de conception, elles étaient laissées sans soins, exposées à tous les accidents et toutes les complications de ce criminel avortement.

(Signé) PIERRE LORANCHE, Maj.

B 48626

H4486 – 0053

F E M M E.   A.I.S. - - - S.H.A.E.F.

Rapport de : Madame CARTON, demeurant à LILLE, 120 ,rue Colbert.

"Je vous signale mon cas: Ceci s'est passé le 10 Juin 1944, à la Feldgendarmerie Boulevard de la Liberté (face au palais des Beaux-Arts). Je suis serveuse dans un Restaurant de la Place. Deux gendarmes allemands se présentent pour être servis, mais vu l'affluence, ces messieurs ont dû attendre quelques minutes. Cela ne leur plut pas du tout; ils sont partis sans être servis et dix jours plus tard, ils nous convoquaient, la patronne et moi, en leur bureau. Nous nous demandions pour quel motif nous étions appelées. Grande fût notre surprise quand nous apprîmes, par l'interrogatoire, les raisons de tout cela, car nous, nous avions totalement oublié le petit incident que je vous dis plus haut. Donc ces messieurs voulaient me faire avouer que j'avais refusé de les servir, chose qui n'est pas vrai.

A trois reprises ils me posèrent la même question,les trois fois je leur ai repondu que je n'avais jamais refusé de les servir, c'était eux qui n'avaiant pas eu la patience d'attendre. Voyant que je maintenais fermement ma réponse,le gendarme qui m'interrogeait s'est levé et il m'a giflé brutalement. De cette giffle,une incapacité de travail pendant quatre mois. Après une visite médicale, le Professeur Picquet m'a déclaré que j'avais le tympan de l'oreille gauche perforé. Le docteur Picquet m'a soigné pendant quatre mois mail malgré ses bons soins et toutes les piqûres, je suis restée sourde de cette oreille et le coup que j'ai eu a été tellement donné avec douceur que je ressens de violentes douleurs dans la tête et je souffre fréquemment de maux de tête."

(Signé) : Mme CARTON.

+ +

B 48627

H4486 – 0054

127

FEMME **A.I.S. - - S.H.A.E.F.**

Rapport de Monsieur Armand HAZARD - Meunier
WATTIGNIES-la-VICTOIRE par Ferrière-la-Grande.

"Etant chef d'un groupe de résistance de la région de Maubeuge, les allemands parvinrent, on ne sait comment,à obtenir des renseignements sur l'organisation, et dans la nuit du 15 au 16 Décembre 1943, vers une heure du matin, ils vinrent faire rafle dans la région, mais je réussis à échapper. Ils demandèrent à ma femme où j'étais. N'obtenant pas la réponse qu'ils voulaient ils la couchèrent par terre (ils étaient trois autour d'elle) et l'un d'eux se mit à la frapper muni d'un nerf de boeuf sur les reins et sur le derrière avec la dernière violence, puis ils l'emmenèrent à Maubeuge où ils l'interrogèrent à nouveau mais en pure perte. Le lendemain vers 21 H. ils la lachèrent.

"Elle se fit délivrer un certificat médical par le docteur FICHAUX de Sars-Poteries, et c'est avec stupéfaction qu'il la visita et il s'étonna qu'elle n'avait rien de brisé tellement les coups avaient été donnés avec violence."

Signé : HAZARD.

\+ +

B 48628

H4486 - 0055

H4486 -0056

128

FEMME A.I.S. -- S.H.A.E.F.

Rapport de : Madame SINDEMANS Letuppe Gilberte.
22 Ans - 2 enfants.
94Bis, avenue Jean Jaurès, RONCHIN.

"Faisant de la résistance depuis Novembre 1940, je fus arrêtée le 24 Février 1944 à Paris dans un Hôtel, par quatre soldats munis chacun d'une mitraillette et par deux autres allemands en civil, avec un revolver un poing. Ayant regardé dans mon sac, ils y trouvèrent trois cartes d'identité, puis perquisitionnant dans ma chambre, ils trouvèrent les tampons de la Kollandantur ainsi que des laissez-passer et des cartes de travailleurs allemands que j'avais réussi à leur voler la veille. Ils trouvèrent encore une boite de cartouches, et trois revolvers. Ces choses étaient destinées à partir pour Bordeaux.

Aussitôt ils me mirent les menottes et m'emmenèrent pour un interrogatoire. Ne repondant pas, ils me gifflèrent en plein visage avec une telle force que j'en tombais en bas de ma chaise. Ils me cravachèrent avec un cercle de caoutchouc, en plein visage. Cet interrogatoire, commencé à 10 H. du matin, a pris fin le soir à II Heures.

"Je dois vous dire que j'étais enceinte de 3 Mois".

"Après mon premier interrogatoire, je fus conduite à la prison de Frêsnes et fus jetée dans un cachot sans matelas, sans couverture, et toujours les menottes aux mains et derrière le dos, de plus les menottes aux pieds et pendant 4 jours, sans rien à manger ni boire. Le 4ème jour, ils vintent me chercher pour un interrogatoire. J'ai eu 24 Interrogatoires et chaque fois je revenais avec le visage plus enflé. Devant mon mutisme, ils me menacèrent de me faire déporter pour être fusillée. Ne parlant pas davantage, ils me mirent 6 mois en cellule au secret.

"Arriva le jour de l'évacuation de la prison. Comme j'attendais mon Bébé, j'espérais être libéré, mais je reçus la visite de mon commissaire et de l'aumonier. Ils me dirent que ma dernière jour était arrivé et que je devais parler. Je dois ajouter que l'aumonier qui était allemand, a été très gentil car il a dit à mon commissaire que c'était honteux de faire ce qu'ils faisaient à une femme enceinte. (Ce malheureux a été fusillé car le boche a dit que sûrement il était complice avec moi).

"Je fus envoyé au Fort de Romainville et de là à l'Hôpital où j'eus ma petite fille, le 25 Août."

8 48629

Signé : Madame SINDEMANS.

 129

(F E M M E.)

Audition de Melle Lucienne KRASNOPOLSKI,
demeurant Avenue des Ormes N° 7 à
VALENCIENNES.

"L'an mil neuf cent quarante quatre, le neuf Septembre,

Nous RINGOT Gaston, Commissaire aux Renseignements Généraux en résidence à Valenciennes
Officier de police judiciaire auxiliaire de Monsieur le Procureur,
Vu les instructions du Lieutenant BRIQUET, Chef du Bureau de Sécurité Militaire de Valenciennes,

Entendons Melle KRASNOPOLSKI Lucienne, née le II Juin 1927, à Valenciennes , de Elie et REWZNIKOWA Fanny, qui, sur interpellation déclare :

"J'ai été employé en qualité de femme de ménage à la "KRIEGKOMMANDANTUR de Valenciennes du 1er Juillet au 31 Août 1944. A ce titre, il m'a été possible de voir les tortures "des prisonniers amenés à la Feldgendarmerie. Ces personnes "introduites à la Chambre N° 10 étaient ligotées sur une chais. "A la suite du Ier interrogatoire ,elle étaient dépouillées de "leurs vêtements et de leur chemise et recevaient de nombreux "coups de poing et de cravache. Il m'a souvent été donné de "voir sortir ces malheureux de la chambre 10 ,le visage ensan-"glanté et le dos portant des traces bleues et rouges des coups "qu'ils avaient reçus.

"J'ai également remarqué que d'autres supplices étaient infligés aux prisonniers dans le sous-sol de la Kommandentur. "Les détenus étaient frappés à coups de bâton. J'ai vu à 2 reprises différentes les Feldgendarmes descendre au sous-sol "avec des tisonniers rougis et aussitôt j'entendais les cris des détenus à qui on devait appliquer la torture du fer rouge.

"Les bourreaux sont le feldwebel TONY, les Feldgendarmes STANIS et WILLY".

Signé : KRASNOPOLSKI

B48620

+ +

H4486 – 0057

COMPTE RENDU de mon ARRESTATION et de mon SEJOUR à LOOS du 10 Juillet 1944 au 1er Septembre 1944.

SCONFLAIRE Ulysse - Cafetier à PONT-à-MARCQ (Nord)

Le 10 juillet 1944 j'étais à mon café avec trois amis de la résistance (groupement W.O.) ces messieurs étaient :

1° - Monsieur Georges BAYART, Commandant du W.O. de Lille
2° - " Marcel FERTIN, Capitaine " "
3° - " Jean Le POSTIER, du W.O.

Vers 11 h.45 la porte s'ouvre, trois hommes entrent et l'un d'eux se détache en disant "Mr. SCONFLAIRE" - "C'est moi" - "Haut les mains police allemande" et les trois agents de la Gestapo sortent leurs pistolets. Je me tenais loin de mes camarades croyant ainsi neutraliser l'arrestation, mais les inspecteurs allemands avaient reconnu Monsieur Georges Bayart et pendant qu'un l'un d'eux me maintenait en respect avec son revolver, les deux autres se dirigeaient vers mes amis en criant "Haut les mains tous et vite ou nous tirons". Bien que le dos tourné à la scène, je pouvais quand même comprendre et juger ce qui se passait. "Vos papiers et tout de suite" dirent les policiers. Messieurs Georges Bayart, Marcel Fertin et Jean Le Postier sortirent leurs cartes d'identité, mais profitant de l'examen Monsieur Georges Bayart fit un léger signe à Mr. Marcel Fertin et voulu fuir par la porte donnant sur la cour; l'inspecteur qui se trouvait le plus près et qui je crois était le chef de bande déchargea son pistolet sur mon pauvre ami qui ne fit que quelques pas puis s'effondra sur le sol, déjà il agonisait. Mr. Marcel Fertin mit ces quelques secondes à profit et se dirigea vers la porte vitrée donnant sur l'extérieur et il eut la chance et le courage d'ouvrir cette porte, de la refermer, de venir devant la vitrine chercher son vélo et de fuir à toute vitesse pendant que le troisième inspecteur déchargeait son arme sur lui, mais heureusement sans l'atteindre; il restait sur place Mr. Jean Le Postier et moi, on nous mit les menottes et les inspecteurs fouillèrent Mr. Georges Bayart, ils trouvèrent sur lui divers papiers dont beaucoup me concernaient et une balle de revolver non tirée. Ayant fait l'ignorant sur le motif de mon arrestation, je reçus une forte gifle et le chef de bande me demanda ensuite si je connaissais la personne tuée, sur ma réponse négative je reçus un coup de poing en pleine figure; les policiers allemands nous firent ensuite monter dans leur traction avant qui prit la direction de Loos.

Aussitôt arrivés, Mr. Jean Le Postier passa le premier et son interrogatoire fut assez court, puis ce fut mon tour, il était environ 13 heures. J'avais toujours les menottes derrière le dos et l'interrogatoire commença. Evidemment je niais tout, les coups de matraque se mirent à pleuvoir, les inspecteurs de la Gestapo étaient quatre et voici comment ils frappaient, un policier me

B 48631

H4486 - 0058

maintenait la tête sur un tabouret; un autre me retournait les bras vers la nuque en tirant avec force sur les menottes afin que je présente bien les reins et les deux autres frappaient à la manière des forgerons, c'est-à-dire chacun leur tour et simultanément ils se servaient de grosses matraques faites de nerfs de boeuf tressés et me frappaient de toute leur force sur les reins et les cuisses à une cadence assez vive. Ils avaient la cruauté de m'annoncer le nombre de coups que j'allais recevoir; lorsque je commençais à m'évanouir sous la violence des coups ils me réveillaient à coups de talon sur la figure. Ce supplice dura 4 h.1/2 et je reçus environ 125 coups de matraque plus les coups de pied et de poing. J'étais à moitié mort et ils durent me porter dans une cellule. Lorsque je revins à moi, je constatais en m'essuyant la figure que j'étais plein de sang et que je saignais du nez, de la bouche et de partout. Ils m'avaient promis pour le lendemain la baignoire et 100 coups de matraque, mais ils furent sans doute occupés par ailleurs et n'eurent sans doute pas le temps. Le deuxième interrogatoire n'eut lieu que deux jours après et la séance de matraque recommença et ainsi de suite. Je subis environ une quinzaine d'interrogatoires dont une bonne dizaine avec coups, je vivais dans une souffrance et une angoisse continuelle et j'étais tellement blessé que je faisais pitié à mes camarades de cellule.

Je suis resté avec ces brutes pendant huit semaines et le 1er Septembre, grâce à l'arrivée précipitée des troupes anglaises, nos bourreaux durent évacuer la prison de Loos, mais nous étions si nombreux que le train qu'ils avaient réservé ne put en emporter que 800 vers l'Allemagne et 200 prisonniers restaient à Loos. J'eus la chance de me trouver dans le deuxième lot et d'être ainsi libéré. Ils nous mirent dehors sans argent et sans papiers, espérant peut-être que sans aucune pièce d'identité les soldats en retraite nous auraient tués sur la route.

Je connaissais les boches de 14-18, ils étaient sans coeur, mais les nazis de la guerre 40-44 ont une férocité plus raffinée et les patriotes qui avaient le malheur de tomber sous leurs griffes subissaient des traitements tellement odieux que cela est inimaginable; des sauvages ne feraient pas endurer aux bêtes même les plus féroces les douleurs et les coups que les boches ont fait subir aux malheureux prisonniers de Loos qui étaient tous là combattant pour un idéal patriotique.

PONT-à-MARCQ, le 7 Octobre 1944.

Pour copie certifiée conforme

Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française
au Ministère Public du Tribunal International
des Grands Criminels de guerre

[signature]

B48632

H4486 – 0059

64
H4486 - 0060

RAPPORT De M. COUSSEMACKER Alfred, Commissaire Divisionnaire, Chef des Services de Police Judiciaire (Nord et Pas-de-Calais) à Lille.

Je suis né le 5 mai 1890 à Sailly-sur-la-Lys (Pas de calais)

Au mois d'Octobre 1911, j'ai été incorporé au 43ème Régiment d'Infanterie à Lille.

Libéré en Novembre 1913, je fus rappelé sous les drapeaux au 43ème Régiment d'infanterie, le 1er Août 1914. Je pris part aux combats de Dinant et de St.Gérard en Belgique. Dans cette dernière localité, je fus blessé et emmené dans un hopital à Ermeton-sur-Bier où les allemands me firent prisonnier.

Après un séjour dans les hopitaux de Cinet (Ardennes) et de Coblentz (Allemagne) je fus envoyé dans un camp de prisonniers à Wohm-am-Rheim.

En Octobre 1918, j'entrai dans les cadres de la Sûreté Générale et nommé en qualité d'Inspecteur de Police Mobile à Lille, résidence que je n'ai jamais quittée. Par la Sûreté, j'ai accédé au grade de Commissaire.

Durant cette dernière guerre, je fus appelé à faire partie d'un groupement de résistance ou plutôt d"espionnage dénommé "AJAX" dont le siège était à Paris. Ce groupement était en relation directe avec Alger et Londres. Néanmoins, j'entretenais des rapports suivis avec les principaux Chefs des mouvements de résistance de la Région du Nord.

Conformément aux directives reçues de Paris, j'étais appelé à fournir des renseignements les plus précis et d'ordre militaire sur les mouvements des troupes allemandes, emplacements de batteries, états-majors, déplacements d'unités, dépôts de munitions, cantonnements, gares de triage, terrains d'aviation, usines travaillant pour l'armée occupante, pistes de lancement de bombes volantes, etc...

Chaque semaine, un courrier relatant l'activité de mon groupement partait pour Paris.

Pendant de longs mois, tout marchait bien, lorsque le 15 Juillet de cette année, je fus avisé qu'un membre de la Gestapo s'était rendu à la Mairie de Lille, service des cartes du ravitaillement général, à l'effet d'y relever mon identité et mon adresse personnelle.

Je me tins sur mes gardes.

B48633

.../...

65

H4486 - 0061

A cette époque, j'aurais pu prendre le "maquis" mais il fallait fournir le travail, chose avant tout indispensable à assurer la victoire finale. Je continuai donc d'assurer la tâche qui m'était dévolue.

Le I5 Août à 6 heures du matin, 5 membres de la Gestapo firent irruption chez moi. Inutile de dire qu'ils ne m'y trouvèrent pas, comme d'ailleurs ils ne trouvèrent aucune trace de quoique ce soit se rapportant à mon activité clandestine. Ce même jour, trois membres faisant partie de mon groupement furent arrêtés.

Dès ce moment, mon premier acte fut de prévenir immédiatement les chefs de la Résistance du Nord des faits qui s'étaient passés.

Le I7 Aout, à 06 heures, alors que je me croyais à l'abri dans une maison amie, je reçus la visite de trois individus armés membres de la Gestapo. L'un d'eux, révolver au poing, me demanda : "Comment vous nommez-vous ?" Je ne répondis pas. Il réitéra sa demande. Sur ce, je lui dis :"Pourquoi me demandez-vous cela ?" Il répliqua :"Vous êtes M. COUSSEMACKER ... levez-vous .... donnez-moi votre arme (Je n'en possédais pas)". Immédiatement, je fus ligoté à l'aide de "massenottes" derrière le dos.

Après une perquisition effectuée dans la maison où je me trouvais, opération d'ailleurs restée infructueuse, je fus emmené dans les locaux de la Gestapo à la Madeleine où je subis un interrogatoire qui dura trois heures. Par les questions qui me furent posées, je compris que l'un des membres de mon groupement, arrêté, avait certainement "causé". N'ayant obtenu aucun résultat, l'un des interrogateurs (je sais aujourd'hui qu'il avait comme nom HABNER) me dit "Vous savez que nous possédons les moyens pour faire avouer". Je lui répondis :"Oui, je le sais, mais j'espère que vous ne mettrez pas en oeuvre ces moyens barbares vis-à-vis d'un homme de 55 ans". A quoi il me répondit :"C'est la guerre".

A I9 heures, je prenais le chemin de la prison de Loos où je fus enfermé dans une cellule, seul, au secret.

Le lendemain, I8 Août, vers II heures, on m'extraya de ma cellule pour me conduire dans une pièce où se trouvait HABNER et deux autres individus de la Gestapo. Sur une table étaient placés une mitraillette, un révolver et un nerf de boeuf façonné en torsade.

Mon interrogatoire commença. On me posa des questions au sujet de mon activité clandestine... des Chefs de mon groupement... leurs noms... Lieux de refuge... noms des chefs de la Résistance du Nord... endroits de dépots d'armes, de postes émétteurs, etc... etc... A toutes ces questions, je répondis évasivement, car j'étais décidé à ne jamais rien dévoiler de mes agissements et surtout à ne pas leur faire connaitre les noms de mes amis qui, comme moi, se

B 48634

..../....

66

H4486 - 0062

dépensaient pour hâter le jour de la libération. Rompre le silence et me mettre à table... cela aurait eu de redoutables conséquences, et permis l'arrestation de 20 patriotes au moins... Jamais je n'aurais consenti à être le promoteur d'une lâcheté semblable, je préférai garder mon secret et être le seul sacrifié. Cette idée ne s'est jamais départie de moi, je l'ai conservée jusqu'au bout de mon calvaire.

Au bout d'un quart d'heure d'interrogatoire, n'obtenant aucune réponse satisfaisante, HABNER, blême de rage, se leva et s'emparant du nerf de boeuf placé sur la table, se mit à me frapper avec violence. A tour de rôle ses deux complices en firent autant, cela dura environ dix minutes. On me fit ensuite traverser un couloir pour m'introduire dans une pièce où se trouvaient des douches et une baignoire, puis on m'intima l'ordre de me déshabiller complètement, pendant que l'un des trois bandits ouvrait le robinet à eau froide de la baignoire.

On me passa ensuite des chaines aux poignets puis on me fit mettre assis dans la baignoire.... l'eau coulait toujours.... HABNER et ses deux complices retirèrent alors leur veste et retroussant les manches de leur chemise.... l'interrogatoire recommença suivi d'une série ininterrompue de coups de nerf de boeuf portée sur ma tête, les bras et le dos.

Alors que l'eau m'était arrivée à hauteur du cou, m'empoignant par les cheveux, HABNER me fit lever et à l'aide d'un de ses compagnons me plongea, en la maintenant, la tête sous l'eau. Alors que l'asphyxie commençait à faire son oeuvre, on lacha l'étreinte et ma tête revint au-dessus de l'eau.... pendant un certain temps, je crachai sans interruption... L'interrogatoire et les coups de nerf de boeuf reprirent également... une seconde, puis une troisième fois.... on me replongea, par les mêmes procédés, la tête dans l'eau, puis on me fit sortir de la baignoire pour me jeter à terre. Par les pieds, je fus trainé pendant un certain temps dans la salle des douches ... des coups de pieds m'étaient donnés dans les côtes.... on me fit lever ou plutot on me leva par les cheveux... l'interrogatoire recommença... sans interruption (car les trois bandits se relayaient) les coups de nerf de boeuf s'abattaient sur toutes les parties du corps.... Lorsque je criai trop fort ma douleur, on m'enfonçait du papier dans la bouche... cette scène a duré pendant au moins une heure et demie, mais aucun aveu ne m'avait été arraché.

Je fus ensuite reconduit dans ma cellule où je tombai évanoui. Reprenant mes sens, je me trouvais en présence de quatre allemands. L'un d'eux, en langue française, me dit "Je suis Docteur. Qu'avez-vous ?" Sur ma réponse, il réplique "Vous n'avez qu'à dire la vérité" puis tous disparurent, me laissant allongé sur le sol cimenté.

Une heure plus tard, deux soldats allemands vinrent dans ma cellule et me ligotèrent les mains derrière le dos, à l'aide

B 48685

.../...

67

H4486 – 0063

de massenottes. Jusqu'au jour de ma libération, je restai ainsi ligoté, le jour les mains devant, la nuit les mains derrière. Le matin au réveil, j'avais les mains libres pendant une demi-heure, le temps de procéder au nettoyage de ma cellule et de ma toilette.

Le lendemain 19 Août, vers 11 heures, à nouveau, je fus introduit près de mes bourreaux, mais devant mon état, ils jugèrent inutile de m'interroger. L'un deux en ricanant, me dit: "Le petit traitement qui vous a été imposé hier, change un homme en 24 heures... mais ce n'est pas fini, vous allez encore "dérouiller".

Le 25 Août, nouvel interrogatoir suivi de confrontation avec les membres d'un groupement arrêtés. Pendant près d'une heure, je dus subir une avalanche de coups de nerf de boeuf, coups de poings, dans l'estomac, dans le foie, coups de pied dans les jambes, écrasement des doigts de pied à coups de talon... qu'importe, aucun aveu ne me fut arraché.

Trois jours plus tard, troisième et dernier interrogatoire. Pendant deux heures, mêmes procédés... Lassé, le siniste HABNER, me dit "Parlez ou ne dites rien... c'est la même chose, votre compte est bon... vous serez fusillé... vous êtes inculpé d'espionnage qualifié".

Les 29, 30 et 31 Août, aucun interrogatoire.

Le 1er Septembre, très tôt le matin - il pouvait être 4 ou 5 heures - je fus éveillé par le sous-officier allemand qui me dit en retirant mes chaines "Vite... faire paquets... vous partir..."

Par la porte de ma cellule entr'ouverte, je vis dans le couloir un convoi de prisonniers prêts à partir.

Quelques secondes plus tard, le même sous-officier vint me détacher et me conduisit dans une autre cellule. Le convoi était parti.

Durant toute la journée, je ne reçus la visite d'aucun surveillant allemand, ni aucune nourriture. En moi-même je me faisais la réflexion suivante : "On m'a retiré les chaines, mais la punition subsiste et il se peut que pendant un certain temps, je sois privé de gamelle".

Dans la soirée, vers 17 heures 30, un gardien allemand vint ouvrir la porte de ma cellule et tout hébété, sans dire un mot, il la referma immédiatement. Quelques minutes plus tard, ce même gardien revint, il était pâle et portait la frayeur sur son visage. D'une voix sourde, il me dit :"Vite, vite, faire paquets, vous partir maison ..." Ahuri, plongé dans l'ignorance la plus absolue depuis mon incarcération, croyant à un traquenard tendu par les allemands, je rassemblai dans un torchon les quelques objets dont j'étais en

B 48656 .../...

68

possession et je sortis de ma cellule, suivi par le gardien allemand.

En longeant le couloir, je remarquai que toutes les portes des cellules se trouvant à droite et à gauche, étaient ouvertes, les pièces vides de leurs occupants. Des couv ertures, des gamelles, des quarts, des cuillers jonchaient le sol.

Arrivé devant la grille intérieure de la prison, quartier de la rotonde, je vis un surveillant français qui marqua sa surprise de me voir arriver ainsi et qui, m'ouvrant, me dit :"Tiens, il y a donc encore des prisonniers au quartier allemand" - Craintif, je lui demandai : "Que se passe-t-il... suis-je vraiment libre ? ..." Il me répondit :"Oui, oui, vous pouvez aller, les alliés approchent de Lille, les allemands battent en retraite".

Confirmation de cette nouvelle me fut donnée à la sortie de la prison par trois gendarmes français qui étaient de service.

Fou de joie, n'osant croire à cette réalité, ne pouvant arriver à réaliser, je me mis à courir, me retournant de temps à autre, me croyant toujours poursuivi par cette maudite Gestapo, et c'est ainsi que je parvins à retrouver ma famille.

J'étais libre... par quel concours de circonstances, je ne puis le définir... probablement par un oubli de la part de la Gestapo qui précipitamment - je l"ai appris depuis - avait quitté Lille, le matin même du jour de ma libération.

Mais il est un fait certain, c'est que sans l'avance rapide de nos vaillants et victorieux alliés, mes jours étaient comptés et que peut-être, à l'heure actuelle, j'aurais été passé par les armes d'un peloton d'exécution.

Je dois ajouter qu'à la suite de mon arrestation, les bandits de la Gestapo ont pillé complètement mon habitation, emportant tous les objets se trouvant sous leurs mains (linge, vêtements, chaussures, tableaux, souvenirs de famille, etc...) ne laissant en tout et pour tout que le gros mobilier.

Le COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE

COUSSEMACKER

pour copie certifiée conforme

Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française
au Ministère Public du Tribunal International
des Grands Criminels de guerre

B 48637

H4486 - 0064

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL des GRANDS CRIMINELS de GUERRE -
MINISTÈRE PUBLIC
DÉLÉGATION FRANÇAISE

H-4486

copie certifiée
conforme à l'original

307
DOC. R.F. N° ~~308~~

Filed Jan 25, 1946

RF 307
RF 305

F. 560 et F 571

B 48574

62

H4486 – 0065